



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



Erasmus+



# Sommaire

4 Éditorial

6 Événements 2015

9 **PARTIE 1**  
ERASMUS + EN ACTION

- 11 Favoriser l'employabilité des publics fragiles
- 13 Mobiliser les institutions et les entreprises sur les territoires
- 15 Renforcer la dimension internationale dans le supérieur
- 17 Préserver une image positive auprès des citoyens
- 19 Promouvoir des projets de qualité

21 **PARTIE 2**  
ERASMUS + FRANCE / EDUCATION FORMATION EN FICHES

- 23 Le Cercle Erasmus
- 25 Erasmus + et les décideurs
- 27 Accompagner les acteurs d'Erasmus +
- 29 La mobilité des apprentis
- 31 La reconnaissance de la mobilité dans la formation professionnelle
- 33 Erasmus +, la formation et l'éducation des adultes
- 35 Europass
- 37 Égalité des chances
- 39 Education/entreprises, une relation renforcée grâce à Erasmus +
- 41 Contrôle et valorisation des projets
- 43 L'impact d'Erasmus + en France
- 45 La communication vers le grand public
- 47 L'Agence Erasmus + France / Education Formation
- 49 Expérimentation du nouveau cadre budgétaire

51 **PARTIE 3**  
LES RÉSULTATS 2015

77 **PARTIE 4**  
QUATRE PROJETS ERASMUS +



# Éditorial

Je viens de prendre la direction de l'Agence Erasmus + France/ Education Formation qui assure la promotion et la gestion du programme Erasmus + (2014-2020) pour les volets éducation et formation, programme que j'ai négocié de 2011 à 2013 lorsque j'étais Conseillère éducation, jeunesse et sport à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Cette agence nationale, connue pour être performante et innovante, gère également plusieurs dispositifs intégrés à Erasmus + sur l'orientation et la formation professionnelle, la reconnaissance des compétences, l'insertion sociale et professionnelle : il s'agit de la plateforme EPALE, de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA), des experts nationaux ECVET, du réseau Euroguidance, du centre Europass, du Label européen des langues.

Mon arrivée intervient dans un contexte très difficile en France comme en Europe. Par leur atrocité, les attentats terroristes de 2015 ont profondément ébranlé les citoyens français, européens et de très nombreux autres pays dans le monde. Par son ampleur, la crise des réfugiés a constitué un second choc pour l'Europe. Immédiatement, la ministre Madame Najat Vallaud-Belkacem, le Commissaire européen Monsieur Tibor Navracsics et la Présidence lettone du Conseil de l'Union européenne ont formulé une réponse éducative, adoptée le 17 mars 2015 par tous les ministres de l'Éducation : c'est la *Déclaration de Paris sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination*. Ils ont souhaité en suivi que les programmes européens, et notamment Erasmus +, répondent à ces nouveaux défis : éducation à la citoyenneté, responsabilisation des enseignants, éducation aux médias, accueil des jeunes réfugiés avec un soutien à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil... Reconnu pour sa pertinence en termes d'employabilité, Erasmus + retrouvait là toute la portée de son message civilisateur, fondé sur la tolérance et la construction d'un destin commun.

Ce rapport d'activité présente un bilan qui n'est pas le mien. Je l'assume d'autant plus facilement qu'il est positif et à mettre au crédit d'Antoine Godbert, qui a dirigé l'Agence pendant cinq ans avec efficacité et énergie, et des personnels de l'Agence dont j'ai déjà pu constater le haut degré de professionnalisme et l'engagement européen qui les anime.

2015, deuxième année de mise en œuvre du programme, a permis d'observer la bonne application d'un programme au service de projets qualitatifs

et inclusifs, sélectionnés indépendamment par des experts attentifs à une demande très supérieure à l'offre budgétaire (60% des demandes budgétaires ont été financées). C'est aussi l'année de l'ouverture d'Erasmus + au-delà des frontières de l'Europe pour l'enseignement supérieur ; ainsi pour 2014-2020, il faut ajouter aux 14,32 milliards d'Erasmus + dans l'Union européenne, quelque 1,73 milliard pour coopérer dans l'enseignement supérieur et développer la qualité des systèmes académiques dans le monde. On peut y voir l'affirmation concrète d'un *soft power européen* qui s'exerce prioritairement à ses frontières proches et pour son développement à moyen terme.

2015, c'est aussi l'affirmation d'un programme au bénéfice des moins favorisés, des plus éloignés de l'emploi. Selon notre étude relative aux étudiants boursiers sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur, près de 1 sur 2 part en mobilité avec le programme Erasmus +. Il y a même plus d'étudiants boursiers sur critères sociaux, en proportions, dans Erasmus + qu'au niveau national (35% versus 28%). Il en va de même pour les lycées professionnels (18% versus 13%). Quant aux écoles et collèges en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +), leur part dans Erasmus + est équivalente à la moyenne nationale (13%).

Nous avons pu constater également le caractère professionnalisant du programme : la hausse du nombre des mobilités de stages en entreprises pour les étudiants 9 631 (9 546 en 2014), les 1 020 mobilités de personnels en formation (882 en 2014) et les 17 584 mobilités de la formation professionnelle dont quelque 4 500 apprentis de niveaux CAP-BEP et Bac... Erasmus + est donc déjà le programme européen des apprentis pour des mobilités courtes et longues. Notons enfin la possibilité saisie par 2 563 enseignants d'enseigner en Europe et au-delà.

2015, deuxième année de mise en œuvre d'Erasmus +, a permis une optimisation du fonctionnement au profit de plusieurs types de bénéficiaires. Pour le secteur scolaire, les acteurs peuvent désormais candidater via des projets groupés. Pour la formation professionnelle, il peut y avoir mutualisation des demandes comme dans l'enseignement supérieur. L'Agence a été très présente auprès des développeurs Erasmus + pour accompagner les acteurs dans leur dépôt de candidature ; elle a renforcé son organisation sur l'évaluation et le contrôle qualitatif des projets. Immersion dans les territoires également pour faire connaître le programme et faire reconnaître sa pertinence en termes d'impact : Assises



territoriales de la mobilité des apprentis, participation aux comités régionaux de la mobilité des jeunes dans le cadre du plan « Priorité jeunesse », journées internationales universitaires...

Actrice des changements de son temps, la génération Erasmus + s'est engagée pour le climat lors du sommet mondial de la COP 21 à travers l'organisation de conférences officielles et la publication d'un recueil de projets. Enjeu majeur pour la France et l'Europe, la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire a fait l'objet d'un état des lieux des expérimentations développées et des projets européens associés. En partenariat avec le Céreq, l'Agence a également dressé un portrait des jeunes en mobilité et de leur devenir professionnel dans une nouvelle édition portant sur l'impact d'Erasmus + : *L'Observatoire Erasmus +*. Pour nourrir notre communication vers les décideurs, une nouvelle publication intitulée *Le + d'Erasmus* informe désormais près de 3 000 élus et responsables institutionnels du contexte politique dans lequel s'inscrit Erasmus +. Par ailleurs, l'Agence a pris une part très active aux auditions du Parlement européen sur la mise en œuvre du programme Erasmus + (Commission culture éducation, groupes S&D, PPE, ALDE et Verts/ALE).

Marque positive et dynamique d'une Europe qui fonctionne, Erasmus + est rendue plus accessible au grand public avec [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr) : un site en expansion grâce aux webséries réalisées avec des youtubers. Vous découvrirez dans ce rapport un écosystème numérique étendu aux professionnels avec le site et les réseaux sociaux de l'Agence ainsi que le nouveau portail commun Erasmus + réalisé avec l'Agence Erasmus + / Jeunesse et Sport. Les très fortes retombées en presse régionale de 2015 témoignent, quant à elles, d'un intérêt populaire pour la mobilité européenne et internationale et les projets de partenariat, tout particulièrement ceux qui concernent les apprentis et les lycées professionnels.

En 2016, mes priorités iront vers la poursuite de cette ouverture d'Erasmus + au plus grand nombre : les apprentis et les scolaires, les enseignants et les personnels tout particulièrement. Je serai attentive au décloisonnement entre les domaines éducatifs et à une plus forte intégration des entreprises, des familles, des acteurs territoriaux et de ceux de l'orientation et de la formation. Erasmus + a été pensé pour cette transversalité : grâce aux projets de coopération (dits « partenariats stratégiques »), grâce aux alliances de la connaissance ou aux alliances sectorielles pour les compétences, un lycée peut désormais travailler de concert avec une entreprise, une association et un laboratoire de recherche universitaire. Je souhaite enfin un développement des actions Erasmus + hors de l'Union européenne, notamment avec les actions Jean Monnet qui visent l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne dans le monde.

2016 est une année cruciale pour préparer les 30 ans d'Erasmus + et la révision budgétaire du programme à mi-parcours, prévus en 2017. Aussi, nous apporterons notre contribution active à tous les travaux ministériels, interministériels, parlementaires nationaux et européens qui pourraient avoir lieu dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel ou des bilans des programmes éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV 2007-2013) et Erasmus + (2014-2016).

Je suis heureuse et honorée de conduire les activités de cet opérateur national efficace au moment où l'humain doit revenir au cœur du projet européen. Erasmus + réintroduit de fait un équilibre entre le monde éducatif et le monde du travail autour des apprentissages et de l'acquisition de valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination. Avec tous les personnels de l'Agence, nous souhaitons travailler à une Europe décloisonnée où chacun puisse gagner en savoirs et en compétences grâce à l'international et à la modernisation de nos systèmes éducatifs et de formation. Valoriser l'innovation grâce à la coopération européenne dans un monde de savoirs partagés, voilà notre mission. Ceux qui en parlent le mieux sont ceux qui en bénéficient : nous souhaitons donc faire mieux connaître les réussites du programme tant individuelles que collectives, et vous donner plus largement la parole.

Merci de votre engagement européen ; nous donnerons notre meilleur pour le satisfaire.

Laure Coudret-Laut,  
Directrice

2015



❖ Conférence de presse « Reconnaissance des compétences en Europe » avec Martine Reicherts et Jean Arthuis  
13 octobre - Parlement européen - Bruxelles



❖ Visite de Jean Arthuis, Président de la Commission des Finances du Parlement européen  
25 septembre - Bordeaux



❖ Label européen de Langues 2014  
6 février - Salon Expolangues - Paris



❖ Remise d'Europass Mobilités lors de la conférence annuelle internationale  
Bruxelles - 13 et 14 octobre 2015





❖ Conférence de lancement EPAL - 5 novembre - Paris

❖ Festival Europavox  
du 4 au 6 juin 2015 - Clermont-Ferrand



❖ Conférence « Génération Erasmus + »  
12 février - Hôtel de Ville - Paris



❖ Séminaire de lancement Euromed+  
5 juin - Bordeaux



❖ Forum mondial EFTLV  
5 et 6 février 2015 - Unesco - Paris



❖ Conférence COP21  
« Erasmus + et les énergies maritimes renouvelables »  
4 décembre 2015 - COP21 - Paris



❖ Conférence annuelle internationale  
13 et 14 octobre 2015 - Bruxelles



*Erasmus + en action*



PARTIE 1



## 1. FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ DES PUBLICS FRAGILES

Le premier des cinq objectifs de long terme de l'Agence à l'horizon 2020 vise à favoriser un accès au programme le plus large possible en direction des publics les plus fragilisés. Les orientations nationales formulées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été incluses dans les critères de sélection des projets Erasmus +.

Cet objectif se décline de façon opérationnelle par publics :

- ❖ en ciblant les jeunes (élèves et apprentis) de la formation professionnelle de niveau CAP et Bac professionnel ;
- ❖ en soutenant l'accès aux étudiants boursiers sur critères sociaux ;
- ❖ en encourageant l'implication des établissements relevant des Réseaux d'Education Prioritaire (REP et REP+) ;
- ❖ en favorisant la participation des personnes en situation de handicap dans toutes les actions de mobilité (des financements complémentaires leur sont réservés) ;
- ❖ en optimisant la distribution de compléments de bourses destinés à financer les besoins particuliers de jeunes en difficultés (équipement, vêtements, etc.) ;
- ❖ en promouvant les projets de coopération liés à la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme ;
- ❖ en accompagnant plus spécifiquement les porteurs de projets issus des départements et collectivités d'outre-Mer.

L'Agence va interroger l'ensemble des porteurs de projets pour connaître plus précisément la participation des :

- titulaires d'une bourse de l'Etat sur critères sociaux ;
- jeunes issus des zones urbaines sensibles (ZUS) ou Quartiers Politiques de la Ville ;
- jeunes habitant en zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- personnes allophones ;
- apprenants en difficulté d'apprentissage (SEGPA, etc.), en situation de décrochage scolaire et/ou pris en charge dans le cadre des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire (micro-lycée, école de la seconde chance, dispositif « MOREA », réseau FOQUALE...)
- bénéficiaires du RSA, des personnes suivies par les PLIE ou les missions locales, et des chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus de deux ans).

### >> Erasmus + est un programme qui favorise l'égalité des chances

D'après une étude menée par l'Agence Erasmus + / Education Formation effectuée auprès de 362 établissements d'enseignement supérieur, 47% des étudiants boursiers sur critères sociaux en mobilité sont partis avec Erasmus + ; le taux d'étudiants boursiers bénéficiant du programme Erasmus + (35%) est supérieur à la moyenne nationale des boursiers de l'enseignement supérieur (28%).

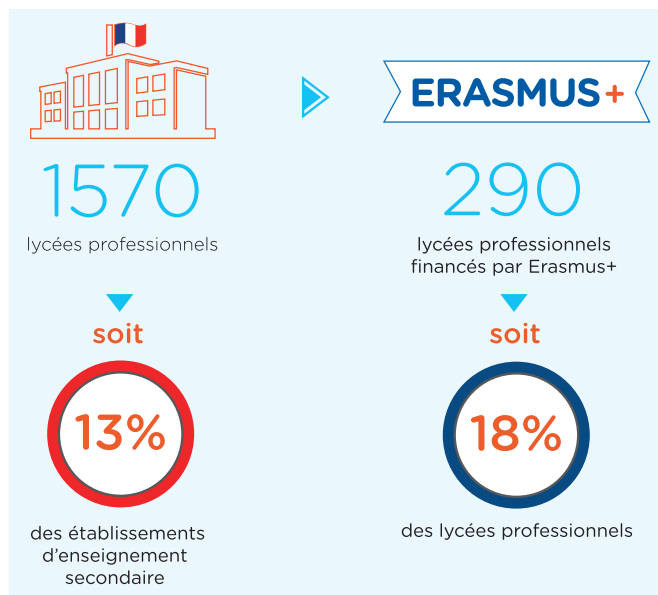
**En 2015 - 2016**



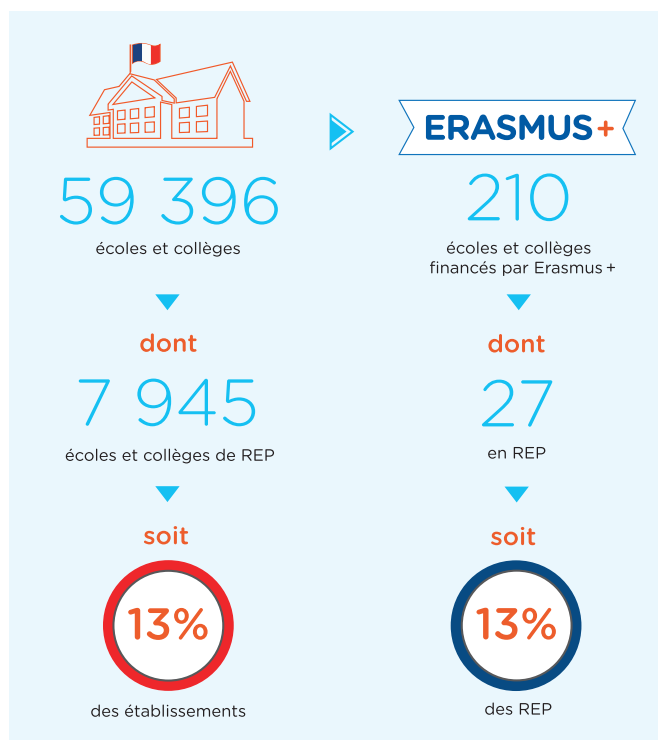
ÉGALITÉ DES CHANCES :  
1 étudiant boursier sur critères sociaux  
en mobilité sur 2 part avec Erasmus +



## >> Les lycées professionnels



## >> Les réseaux d'éducation prioritaire (REP)



Les régions, territoires et collectivités d'outre-mer sont prises en considération : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Saint Barthélémy. En effet, en 2015, 3 078 167 euros ont été alloués pour 868 mobilités au départ de ces territoires, auxquelles s'ajoutent neuf projets de coopération. Consciente des effets négatifs de l'hyper éloignement géographique et d'un marché du travail limité par sa taille, la France continue de défendre au niveau européen la possibilité d'introduire des tranches kilométriques supplémentaires.



## 2. MOBILISER LES INSTITUTIONS ET LES ENTREPRISES SUR LES TERRITOIRES

L'Agence propose un accès équilibré au programme sur l'ensemble du territoire national. L'accélération du processus de décentralisation fait des conseils régionaux et des DRJSCS\* (avec les COREMOB et les plateformes régionales de la mobilité) des partenaires privilégiés pour l'Agence. Les administrations déconcentrées de l'État, notamment les rectorats et les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC), sont également des partenaires essentiels : engagés avec l'Agence dans une politique de promotion d'Erasmus +, ils nourrissent les priorités ministérielles au bénéfice des publics défavorisés, des décrocheurs scolaires, des enseignants et des personnels de l'éducation nationale.

Les acteurs territoriaux - collectivités et administrations déconcentrées de l'État - mais aussi les entreprises sont parties prenantes en tant que porteurs ou partenaires de projets ou encore des catalyseurs d'initiatives. De nombreuses collaborations ont été entreprises : Assises Territoriales de la Mobilité des Apprentis, études d'impact de la mobilité européenne sur les apprentis et les demandeurs d'emploi (réalisées avec l'Association des Régions de France), conférence

avec la Fondation des Régions Européennes pour la Recherche, l'Éducation et la Formation (FREREF), participation aux comités régionaux de la mobilité internationale (COREMOB), sollicitation des régions pour le lancement de l'Observatoire de l'impact, implantation territoriale des développeurs Erasmus +, etc. Autant d'actions qui accompagnent et stimulent l'implication des acteurs dans le programme : promotion, coordination et soutien des projets, valorisation des résultats.

### >> L'offre de services pour les développeurs Erasmus +



\*Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Par ailleurs, l'Agence continue de capitaliser sur son réseau des développeurs Erasmus + qu'elle a créé en 2010. Il compte aujourd'hui plus de 500 membres : autant de relais de proximité pour informer ou accompagner dans le montage de projets Erasmus +. Les développeurs Erasmus + sont des spécialistes de l'éducation et de la formation, disposant d'une expertise sur les projets de mobilité ou de coopération européenne et internationale. Ils sont présents dans les rectorats avec les délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération, dans les services de relations internationales des établissements d'enseignement supérieur, dans les services d'appui aux projets de mobilité et de coopération des

conseils régionaux, au sein des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), des directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), ou encore des missions locales, des chambres consulaires.

Pour les contacter :

<http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

Parmi les résultats de cette politique, on observe la structuration des acteurs de terrain qui s'organisent en consortia pour déposer des projets groupés Erasmus + : Erasmus + est désormais intégré dans leurs politiques territoriales.

## >> L'activité du réseau en chiffres en 2015



### 3. RENFORCER LA DIMENSION INTERNATIONALE DANS LE SUPÉRIEUR

Le programme Erasmus + consacre désormais 1,73 milliards d'euros aux financements des activités hors de l'Union européenne (budget 2014-2020). Ces financements permettent de soutenir des projets de mobilité de crédits, des masters conjoints, des projets de renforcement des capacités et des projets Jean Monnet. Il faut noter que la majorité de ces financements est orientée vers les pays du voisinage de l'Est et du Sud.



1. Un accompagnement individualisé a été réalisé pour les actions centralisées, ce qui a permis à la France de maintenir sa place de leader européen pour les masters Erasmus Mundus et de développer de nombreux projets de renforcement de la capacité et Jean Monnet. L'Agence a également mis en oeuvre un webinar (conférence en ligne) sur la mobilité internationale de crédits et organisé, avec le soutien de la Commission européenne, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, des journées spécifiques dédiées à la dimension internationale d'Erasmus +.
2. Par ailleurs, prenant en compte les importantes marges de manœuvre disponibles, notamment vis-à-vis des pays des Balkans et de l'Asie Centrale, une campagne de promotion a été menée en 2015 à destination des établissements d'enseignement supérieur français. Dix d'entre eux ont d'ailleurs participé, aux côtés de l'Agence, au séminaire de contact organisé par la Commission européenne, les 16 et 17 décembre 2015, à Vienne, pour développer les échanges et les partenariats avec les établissements des Balkans.

## >> Le projet Euromed +



L'Agence coordonne le projet Euromed +, qui vise à développer une plateforme en ligne recensant les offres de formation professionnelle dans la zone euro-méditerranéenne. Cette plateforme permettra à la fois de mettre en valeur les formations existantes en leur offrant une visibilité supplémentaire mais également de rapprocher les centres de formation et d'augmenter la coordination et les échanges entre les différents acteurs de la formation professionnelle sur les deux rives de la Méditerranée. Les ambitions du projet se déclinent en trois objectifs :

- centraliser les sources d'information de la formation professionnelle dans les pays concernés ;
- valoriser et favoriser les jumelages entre centres de formation ;
- renforcer l'employabilité des jeunes en formation professionnelle.

Le projet Euromed + s'adresse aux élèves des niveaux 3, 4 et 5 du Cadre Européen des Certifications et une attention particulière est donnée à onze secteurs d'activités considérés comme prioritaires. Euromed + a déjà permis 72 jumelages et implique 156 établissements.

## >>La dynamique inter-agences

L'Agence est force de proposition dans le réseau des agences nationales européennes Erasmus +. Ce réseau permet d'échanger les bonnes pratiques et de développer la coopération européenne entre opérateurs de la mobilité.

En 2015, cette dynamique inter-agences s'est déployée à travers plusieurs réalisations :

- ❖ la promotion et la gestion des activités de coopération transnationale avec la participation à quatre séminaires de contacts et un séminaire thématique sur le décrochage scolaire ;
- ❖ l'organisation de la première conférence annuelle internationale, à Bruxelles, avec les

agences belge et luxembourgeoise (l'événement a eu un impact institutionnel et médiatique fort dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne) ;

- ❖ une politique active d'échanges de personnels avec les agences européennes (« jobshadowings ») du Danemark, de la Suède, de l'Islande, de l'Angleterre et de la Serbie ;
- ❖ la communication, à la Direction générale éducation et culture des difficultés techniques et administratives communes liées au nouveau programme Erasmus +.

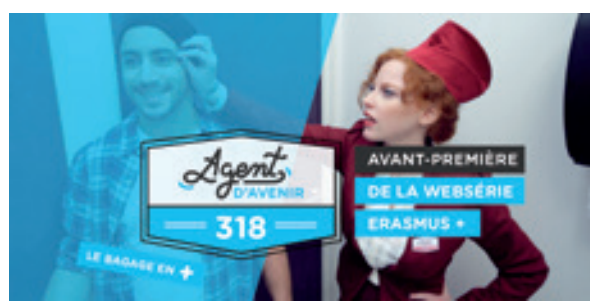


## 4. PRÉSERVER UNE IMAGE POSITIVE AUPRÈS DES CITOYENS

Erasmus + est le symbole d'une Europe qui fonctionne, et son image positive doit être entretenue auprès des citoyens. C'est pourquoi la communication du programme, longtemps développée auprès des professionnels et des acteurs de la mobilité, s'ouvre dorénavant au grand public mais aussi aux décideurs en charge des politiques d'éducation et de formation : il est nécessaire que les décideurs connaissent, exploitent et défendent les dispositifs liés à Erasmus + pour apprécier la plus-value de l'Europe.

### >> Communication grand public

Afin de faire évoluer l'image du programme et de lui conférer une dimension professionnalisante, une web-série a été réalisée avec des web influenceurs. Cette campagne virale a eu un impact fort auprès des médias et des jeunes : vue plus de 500 000 fois en trois mois, elle présente avec humour, les péripéties de quatre profils de bénéficiaires du programme (apprenti, étudiant, enseignant, actif).



Afin de poursuivre la démocratisation du programme, l'information du grand public a été une priorité (les 18-34 ans représentant 57 % des internautes du portail national [www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr)). Une nouvelle version du site Génération Erasmus a été lancée ([www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)). Le portail national [www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr) a aussi fait peau neuve grâce à une entrée par publics cibles et non plus par dispositifs ; il s'agit d'un travail de coopération avec l'Agence Jeunesse & Sport, qui se poursuit avec le projet d'un site commun. L'Agence a par ailleurs pris part dans la conception du portail Jeunesse [www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr](http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr) initié par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Nos partenaires médias et institutionnels se sont impliqués dans cette stratégie d'information : l'Etudiant, Le Monde Campus, le Figaro Etudiant, le CIDJ, l'Onisep, les Jeunes européens, etc.

\*<http://www.agence-erasmus.fr/evenement/360/cop21-deux-conferences-debats-sur-lengagement-de-la-generation-erasmus>

Au cours de l'année, l'Agence a comptabilisé 1 400 retombées médiatiques contre 540 en 2014. Leur analyse qualitative met en avant trois points forts :

1. les porteurs de projets locaux sont très impliqués avec 65% des retombées médiatiques issues de la presse régionale et 69% visant à valoriser un projet Erasmus + ;
2. la mobilité est plébiscitée avec 63% des retombées médiatiques contre 25% consacrées aux projets de coopération ;
1. les apprentis sont sous les projecteurs puisque 442 retombées concernent la mobilité des apprentis et des élèves des lycées professionnels.



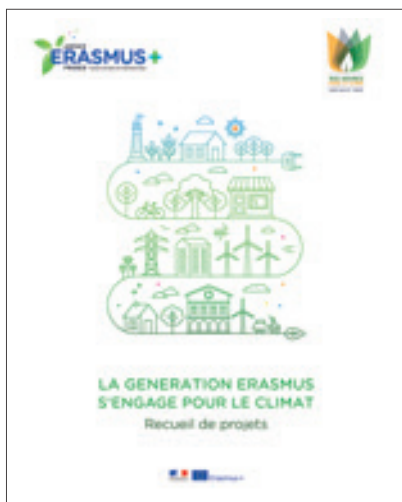
## >> Communication d'influence

3 000 décideurs et prescripteurs intervenant dans différentes dimensions du programme Erasmus + ont été identifiés dans une cartographie. Un média d'influence, *Le + d'Erasmus* les informe du contexte du programme : actualité des acteurs et du cadre politique, valorisation de projets Erasmus + structurants, événement de l'Agence et données statistiques du programme.

## >> Communication institutionnelle

Des événements ont permis d'asseoir la légitimité de l'Agence et de développer son action avec des acteurs institutionnels et médiatiques :

- ❖ Forum Expat organisé par le groupe Le Monde (Paris, 2 et 3 juin) ;
- ❖ Forum des carrières européennes (Paris, 28 novembre) organisé par le Secrétariat Général aux Affaires européennes ;
- ❖ Forum mondial de l'éducation et de la formation tout au long de la vie de l'Unesco (Paris, 5-6 février).
- ❖ Deux conférences-débats officielles COP21 organisées sur les espaces dévolus à la société civile : « Erasmus + et les énergies maritimes renouvelables : compétences et emplois verts de demain » et « la génération Erasmus mobilisée pour l'environnement ». Un recueil de projets Erasmus + liés à la thématique a été publié. Il s'intitule *La génération Erasmus s'engage pour le climat*.



L'impact des réseaux sociaux a été très positif en permettant de toucher directement nos cibles de professionnels et de décideurs sectoriels et politiques. Twitter a en outre certifié officiellement le compte de l'Agence, cas unique en Europe pour une agence nationale.



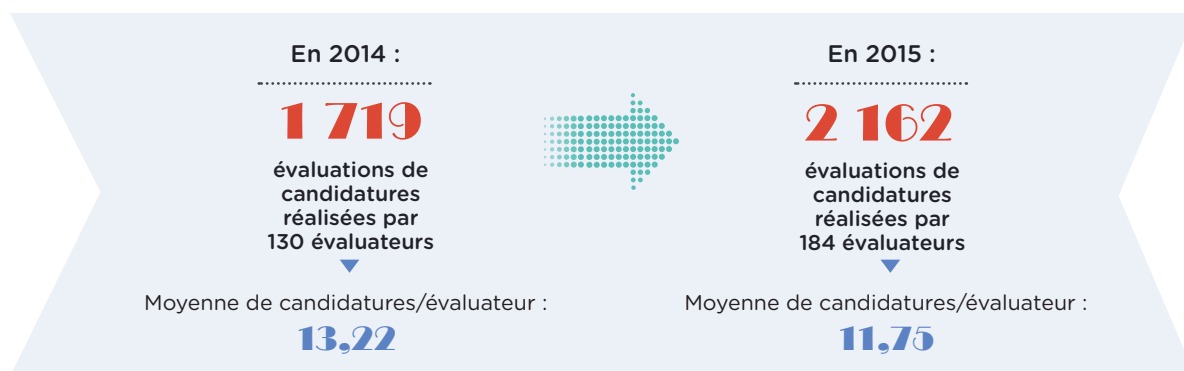
## 5. PROMOUVOIR DES PROJETS DE QUALITÉ

La gestion du programme Erasmus + est l'une des missions principales de l'Agence, qui veille à l'organisation efficiente des différentes étapes des appels à propositions annuels. L'Agence a défini deux axes prioritaires qui concourent à la bonne gestion du programme : accroître la qualité des projets financés et optimiser l'utilisation des financements européens.

### >> Organiser l'appel à propositions 2015

Deux nouvelles actions Erasmus + ont été ouvertes : la mobilité internationale de crédits dans l'enseignement supérieur et la Charte pour la mobilité dans le secteur de la formation professionnelle. Autre nouveauté, les projets de mobilité du secteur de l'enseignement scolaire peuvent se structurer autour d'un consortium : une dizaine d'académies ont saisi cette opportunité en 2015. Pour l'ensemble des actions, l'Agence a traité 2 067 dossiers de candidature en 2015, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente.

La sélection des projets est confiée à des experts indépendants, qui bénéficient d'une formation de la part de l'Agence et appliquent les critères d'évaluation définis au niveau européen. Afin de diversifier les expertises, l'Agence a recruté 93 nouveaux évaluateurs en 2015. Le panel compte désormais 353 experts indépendants sur lesquels l'Agence s'appuie pour sélectionner les projets et produire des recommandations aux candidats.



### >> Accroître la qualité des projets

Afin de promouvoir des projets de qualité, l'Agence est attentive et impliquée dans l'accompagnement des porteurs de projet : organisation de réunions d'information, entretiens téléphoniques individuels, édition de guides et d'outils d'accompagnement, réalisation de visites de suivi sur site.



En 2015 :

12 réunions de lancement de projets

5 classes virtuelles de lancement de projets

1 230 participants

104 participants

970 organismes représentés

85 organismes représentés



L'Agence a mené une enquête qualitative sur les besoins et les difficultés rencontrés par les porteurs de projets de mobilité du secteur de la formation professionnelle. Cette enquête a permis de dégager trois thématiques : l'utilisation des outils de suivi et de gestion Erasmus +, les problèmes relatifs à la gestion administrative et financière des projets de mobilité et les marges de manœuvre dans la gestion de projets.

Dès 2016, l'accent sera porté sur l'accompagnement à la rédaction des rapports (intermédiaires et finaux) et sur l'évaluation de l'impact des projets. L'Agence réalise déjà des guides d'aide à la complétion des rapports finaux et s'emploie à maintenir la qualité des contrôles réalisés.

## >> Améliorer la performance financière



La qualité des projets repose sur la capacité des organismes bénéficiaires à utiliser pleinement les financements octroyés conformément aux règles du programme. Dans cette perspective, l'Agence a initié un groupe de travail réunissant les gestionnaires et les agents comptables d'établissements publics afin de réaliser un guide de gestion financière, téléchargeable depuis le site Penelope + :

**<http://www.erasmusplus.fr/penelope>.**

Une classe virtuelle expérimentale a été organisée, en coopération avec le Rectorat de Bordeaux, à destination des gestionnaires des établissements scolaires de l'Académie. L'action sera étendue à d'autres académies à partir de 2016.

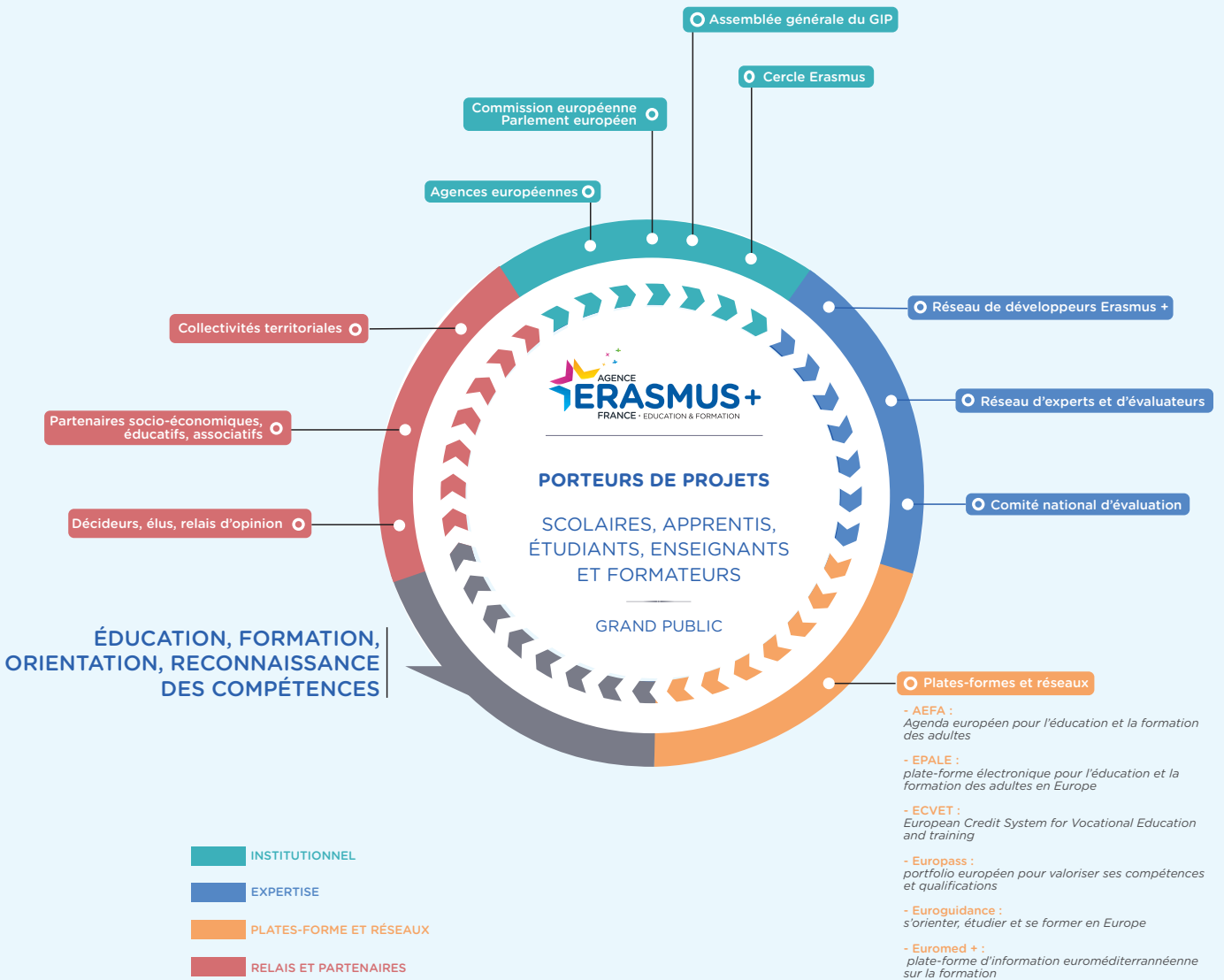
Participant également à l'atteinte de cet objectif : la prise en compte de la performance passée dans la détermination du montant octroyé aux projets, le versement du solde (20%) après validation du rapport final et la mise en place d'un processus de redistribution au stade du rapport intermédiaire.

*Erasmus + France / Education Formation  
en fiches*



PARTIE 2

# ECOSYSTÈME DE L'AGENCE



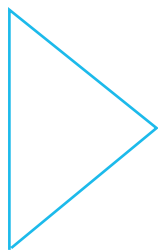


## >>Les membres du Cercle erasmus



- ❖ **Jean ARTHUIS**, ancien Ministre, Député européen de l'Ouest, Président de la Commission des budgets au Parlement européen
- ❖ **Nathalie BRAHIMI**, Ambassadeur Erasmus en France, enseignante au Lycée Ozenne de Toulouse
- ❖ **Jean-Paul CLEMENCON**, Délégué général à la Fondation du Sport
- ❖ **Laure COUDRET-LAUT**, Directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation
- ❖ **Christiane DEMONTES**, Présidente de la FREREF, ancienne Vice-présidente du Sénat
- ❖ **Sonia DUBOURG-LAVROFF**, IGAENR, ancienne Directrice de l'Agence Erasmus + France
- ❖ **Sandrine DOUCET**, Députée à l'Assemblée nationale, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, membre de la Commission des affaires européennes
- ❖ **Antoine GODBERT**, ancien Directeur de l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation
- ❖ **Marcel GRIGNARD**, Secrétaire national de la CFDT, Président de Confrontations Europe
- ❖ **Isabelle JEGOUZO**, Chef de la Représentation de l'Union Européenne en France
- ❖ **Michel JOUVE**, Professeur émérite, ancien Président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, ancien Directeur de l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation
- ❖ **Torben KORNBECH RASMUSSEN**, Ancien Directeur Général de l'Education au Danemark
- ❖ **Catherine LALUMIERE**, ancienne Ministre, Présidente de la Fédération des Maisons de l'Europe
- ❖ **Alain LAMASSOURE**, ancien Ministre, Député européen d'Ile-de-France

- ❖ **Xavier NORTH**, ancien Délégué général à la langue française et aux langues de France, Inspecteur Général du Ministère de la Culture et de la Communication
- ❖ **Julien PEA**, Ambassadeur Erasmus en France, Maître de conférence à l'Université de Franche-Comté, Directeur de la Maison de l'Europe de Besançon
- ❖ **Jean-Robert PITTE**, Professeur émérite, ancien Délégué à l'information et à l'orientation, ancien Président de l'Université de Paris IV
- ❖ **Florence POIVEY**, Présidente de la Fédération de la Plasturgie et des Composites, Présidente Commission Education, Formation et Insertion du MEDEF
- ❖ **Yannick PROST**, Conseiller au Commissariat Général à l'égalité du Territoire - Services du Premier Ministre
- ❖ **Odile QUINTIN**, Présidente du Cercle Erasmus, ancienne Directrice générale Education, Audiovisuel et Culture à la Commission européenne (2006-2010), Professeur associé à l'ESCP - Europe
- ❖ **Régis RITZ**, Professeur émérite, ancien Président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, Membre du Conseil Européen des Langues
- ❖ **Jean-Marc ROIRANT**, Secrétaire général de la Ligue de l'enseignement
- ❖ **Cédric VILLANI**, Directeur de l'institut Henri-Poincaré et Professeur à l'université Claude Bernard Lyon, lauréat 2010 de la Médaille Fields mathématiques.



# ERASMUS + ET LES DÉCIDEURS

L'année 2015 a été placée sous le signe du déploiement de la politique de communication d'influence : 3 000 décideurs et prescripteurs intervenant dans différentes dimensions du programme Erasmus + ont été identifiés, sollicités par le biais d'action directes et de supports d'information. La communication du programme, longtemps développée auprès des professionnels et des acteurs de la mobilité, s'ouvre au-delà des intermédiaires et porteurs de projets pour toucher le grand public et les décideurs (*policy makers*) qui élaborent, exploitent et pérennisent les politiques d'éducation et de formation.

Cette communication d'influence passe des relais médiatiques et par une action directe auprès des élus des collectivités territoriales, des instances nationales et européennes, des dirigeants sectoriels.



Ce développement a permis à l'Agence de déployer une stratégie d'influence dans un cercle vertueux :

médias >> citoyens >> décideurs (élus, responsables institutionnels) >> professionnels/organismes EFTLV >> citoyens et bénéficiaires >> décideurs >> médias, etc.

Une cartographie des décideurs a été réalisée. Elle rassemble les influenceurs nationaux et européens au sein d'institutions françaises et européennes : ministères et opérateurs sous tutelle, parlementaires, partenaires sociaux, acteurs territoriaux, Commission et Conseil européens, lobbys et think-tanks, médias, développeurs Erasmus +, etc. Ce fichier a été testé positivement pour l'envoi du premier média d'influence, créé spécifiquement : *Le + d'Erasmus*. Cette publication informe du contexte dans lequel le programme s'inscrit : actualité des acteurs et du cadre politique, valorisation des projets Erasmus+ structurants et de la dynamique de l'agence.



Concernant les actions directes, les auditions parlementaires sollicitées auprès des principaux groupes ont été jugées une « démarche innovante et réussie » par le groupe S&D (13 MEP sous la Présidence de Pervenche Bérès, des collaborateurs et fonctionnaires) ; les groupes Verts/ALE, PPE et ALDE nous ont également reçus.

Ces auditions ont permis de communiquer des résultats sur le programme et son image (sondage TNS Sofres), d'identifier des difficultés à lever (RUP PTOM, implication des partenaires sociaux) et d'échanger sur leur vision de la démocratisation du programme.

L'Agence a pu s'impliquer dans la programmation des deux premières auditions parlementaires préalables à la revue du programme à mi-parcours : *The implementation E+* programme des groupes S&D et PPE avec l'intervention de porteurs de projets et de membres de l'Agence. Le Commissaire Tibor Navracsics et la Directrice Martine Reicherts étaient présents et ont salué l'esprit constructif de la France dans un contexte de difficultés techniques dans le démarrage d'Erasmus+. Par ailleurs, l'Agence a contribué activement à la rédaction des rapports parlementaires d'Elisabeth Morin Chartier (Erasmus + et autres outils pour favoriser la mobilité dans la formation professionnelle) et d'Ernest Maragall (Mobilité des jeunes en formation professionnelle). L'Agence a par ailleurs accompagné techniquement les initiatives du ministre Harlem Désir et du député Jean Arthuis sur le développement des mobilités longues dans l'apprentissage.



Elisabeth MORIN CHARTIER,  
eurodéputée (PPE)



Ernest MARAGALL,  
eurodéputé (Verts-ALE)



Jean ARTHUIS,  
eurodéputé (ALDE)



Harlem DESIR,  
Secrétaire d'État auprès du  
ministre des Affaires étrangères et  
du Développement international,  
chargé des Affaires européennes



Le lancement national des webséries Génération Erasmus, à l'invitation d'Anne Hidalgo à l'Hôtel de Ville de Paris, ont été l'occasion de débats et des décideurs, notamment Martin Andler (Terra Nova), Jean-Marie Cavada (eurodéputé et Président du Mouvement européen), Guillaume Klossa, (président d'EuropaNova), Marie-Christine Lemardeley (Adjointe à la Mairie de Paris), Dominique Reynié (DG de la Fondation pour l'innovation politique, Hermano Sanches Ruivo (Conseiller de Paris).



Notre conférence annuelle de valorisation a été organisée en partenariat avec les agences belge et luxembourgeoise dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. Elle a offert des débats contextuels appréciés par les participants entre les députés Jean Arthuis, Guillaume Ballas, Sandrine Doucet, Claude Rolin, le Sénateur des Français établis hors de France Olivier Cadic, le Président de Confrontation Europe Marcel Grignard, et Martine Reicherts, nouvellement entrée en fonction comme DGEAC. Faisant le bilan des 10 années d'Europass, la conférence a débouché sur la production de recommandations d'évolution pour les 10 ans à venir.


Cette politique de communication d'influence a permis de construire des relations d'intérêt et de confiance entre un opérateur national et des responsables influents dans le développement des politiques publiques en France et en Europe. L'Agence a été identifiée comme un opérateur proactif et fiable par-delà sa compétence reconnue de gestionnaire.







## >> Faciliter la coopération des acteurs en Europe

 Les partenaires européens pour un projet Erasmus + doivent être des organisations européennes pertinentes pour la thématique choisie. Prêtes à s'engager et composées d'équipes motivées qui sauront s'impliquer tout au long du projet et au-delà. Pour aider les organisations désireuses de se lancer dans un projet Erasmus +, et en particulier les organisations primo-demandeuses, la Commission européenne a mis en place des activités de coopération transnationales (TCA) destinées à faciliter la rencontre de partenaires européens.

L'Agence s'est impliquée dans cette nouvelle activité en organisant la participation d'organisations françaises à quatre des séminaires de contact. Deux d'entre eux ciblaient en particulier le secteur scolaire : l'un, en Allemagne, sur les nouvelles approches pédagogiques et l'autre, en Hongrie, sur la valeur ajoutée de la coopération européenne au métier d'enseignant. Les deux autres séminaires de contact ouvraient quant à eux des perspectives de coopération avec le monde du travail et les acteurs locaux lors de ces journées, les équipes européennes se rencontrent et préparent conjointement un futur projet, avec l'appui et l'expertise de l'agence nationale Erasmus + organisatrice du séminaire.



## LA MOBILITÉ DES APPRENTIS

L'un des objectifs de l'Agence est de rendre accessible la mobilité à tous et pas seulement aux étudiants de l'enseignement supérieur. La mobilité des apprentis augmente de manière constante d'année en année. Ainsi « Erasmus + de l'apprentissage », c'est plus de 4 500 apprentis français de niveaux IV et V qui partent chaque année vivre une expérience qualifiante en Europe. Cette mobilité est un levier fort pour enrichir les parcours professionnels, favoriser l'insertion professionnelle et valoriser la filière de l'apprentissage.

Dans le cadre de la stratégie « Education et Formation 2020 », la Commission européenne a fixé deux objectifs quantitatifs liés à la mobilité : plus de 20% des diplômés de l'enseignement supérieur et 6% des diplômés de la formation professionnelle âgés entre 18 et 24 ans doivent avoir effectué une période de mobilité d'études ou de formation.

### >> L'impact pour les apprentis de CAP et Bac Pro

L'Agence a confié au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) la réalisation d'une étude d'impact<sup>1</sup> de la mobilité européenne sur le parcours de formation et l'insertion professionnelle du public apprentis. Ses résultats ont été publiés en fin d'année 2014 et valorisés en 2015, notamment lors d'une conférence de presse organisée avec l'Association des Régions de France et de la Biennale du Conservatoire national des arts et métiers (juillet 2015).

L'étude met en évidence que la mobilité internationale des apprentis est vécue positivement et qu'elle a des effets concrets pour l'individu et son insertion professionnelle :

- ❖ accroissement de l'employabilité grâce à l'acquisition de nouvelles compétences
- ❖ développement des compétences personnelles (gain en confiance en soi et en maturité)
- ❖ naissance de nouvelles ambitions (poursuite des études, création d'entreprise, expatriation).

L'Agence anime, depuis la fin de l'année 2013, un groupe de travail national visant à encourager et optimiser la mobilité internationale des apprentis français de niveaux IV et V. Ce groupe de travail a pour mission principale d'offrir un espace d'échanges entre les acteurs impliqués en organisant un séminaire annuel.



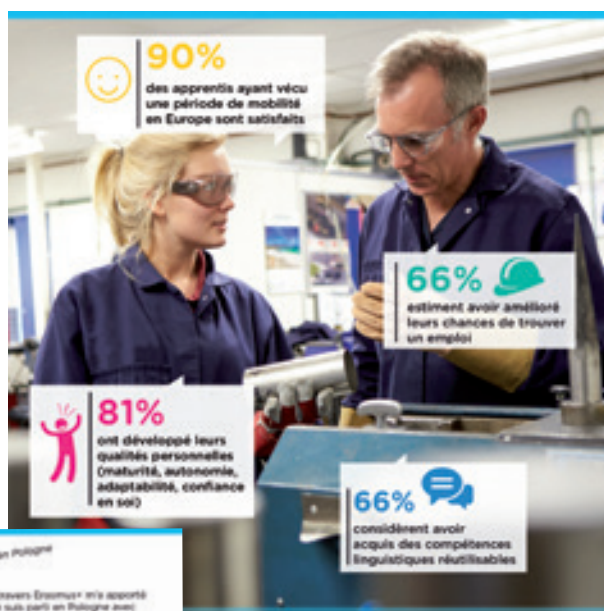
1 - <http://www.agence-erasmus.fr/page/etudes-impact>

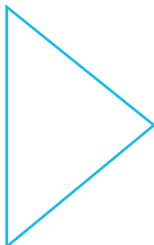
## >> Les Assises territoriales de la mobilité des apprentis (ATMA)

Après une première édition à l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat en janvier 2014, les ATMA 2015 ont rassemblé une centaine de professionnels à Nantes, en février, pour envisager la création de Comités régionaux de la mobilité.



L'Agence a produit un dépliant d'information à l'attention des apprentis. ▼





## LA RECONNAISSANCE DE LA MOBILITÉ DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Deux dispositifs européens permettent la transparence et la lisibilité des diplômes professionnels entre les pays : le système européen ECVET et le Cadre européen des certifications (CEC).

### >> Le système ECVET



Le système européen de « crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels » (ECVET) a pour objectif de permettre aux personnes préparant une certification professionnelle de faire reconnaître par la certification visée, les compétences et connaissances acquises lors d'une période de mobilité en Europe. Le Parlement et le Conseil européens ont adopté, en 2009, une recommandation qui invitait les États membres à expérimenter ce système pour une mise en œuvre progressive dès 2012 et qui prévoit :

- ❖ le découpage des certifications professionnelles en « unités d'acquis d'apprentissage » ;
- ❖ l'allocation de points aux certifications et aux unités constitutives ;
- ❖ un processus permettant de transférer les points acquis et de les faire reconnaître par le diplôme préparé.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a produit trois textes réglementaires visant à permettre la reconnaissance des mobilités, soit dans le cadre des unités obligatoires du baccalauréat professionnel, soit dans le cadre d'une unité facultative dite de « mobilité » : un soutien fort à la mise en œuvre de la recommandation européenne ECVET.

#### **Le décret n° 2014-725 du 27 juin 2014 modifiant le règlement général du baccalauréat professionnel :**

ce décret a introduit la possibilité qu'une partie de la période obligatoire de formation en milieu professionnel, dont la durée est de 22 semaines pour la totalité du cursus de baccalauréat professionnel, soit réalisée, dans la limite d'un tiers de cette durée totale, dans une entreprise d'un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange. Le décret autorise également la délégation partielle de la formation à un établissement de formation professionnelle implanté dans l'un de ces pays, ce qui permet de prendre en compte, dans la validation des unités obligatoires du diplôme, les évaluations réalisées par l'établissement délégué.

#### **L'arrêté du 27 juin 2014 créant, à titre expérimental, dans le diplôme du baccalauréat professionnel une unité facultative « mobilité » :**

cette unité permet de valider des acquis généraux et professionnels évalués dans le cadre d'une période de formation effectuée dans un pays appartenant à l'Union européenne, l'Espace économique européen ou l'Association européenne de libre-échange. Cette unité, effective depuis la session d'examen 2015, concerne les candidats relevant d'une évaluation par contrôles en cours de formation. L'arrêté comporte en annexe le référentiel des compétences professionnelles et générales visées par cette unité « mobilité », la définition de l'épreuve qui permettra de l'évaluer ainsi qu'une grille d'évaluation.



## >> La mention EuroMobiPro

Créée à titre expérimental et mise en oeuvre dès l'année scolaire 2016, EuroMobipro est une attestation de mobilité délivrée aux candidats du baccalauréat professionnel (élèves et apprentis des lycées professionnels et CFA, stagiaires de la formation professionnelle continue inscrits dans un établissement public) et jointe à leur diplôme. Elle indique que les apprenants ayant satisfait l'évaluation de l'unité facultative « mobilité » et passé avec succès les épreuves du baccalauréat ont effectué une partie de leur période de formation dans le cadre d'une mobilité.

### **L'arrêté du 13 avril 2015 portant création de l'attestation EuroMobipro dans le cadre du diplôme du baccalauréat professionnel :**

cet arrêté établit la possibilité d'une délivrance, par le Recteur, d'un document attestant des acquis généraux et professionnels évalués au titre de l'unité facultative « mobilité ».

## >> L'équipe d'experts ECVET France



Une équipe d'experts ECVET France, coordonnée par l'Agence Erasmus + France / Education Formation, répond aux besoins d'informations et d'accompagnement sur ECVET et sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Education nationale relatives au baccalauréat professionnel.

Elle vient en aide aux :

- ❖ réseaux et organismes de formation ;
- ❖ organisations délivrant des diplômes, titres ou certificats dans le champ de la formation professionnelle ;
- ❖ collectivités territoriales ;
- ❖ organismes financeurs de la formation professionnelle.

Un *vade mecum* « Baccalauréat professionnel » rédigé par les experts ECVET France est disponible sur le site de l'Agence, page ECVET, espace « publications » :

**<http://www.agence-erasmus.fr/page/utiliser-ecvet>**



## ERASMUS +, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION DES ADULTES

La prévention et la lutte contre l'illettrisme, l'accès aux compétences de base et à l'orientation pour tous sont des priorités des politiques publiques auxquelles répondent les projets de mobilité et de coopération Erasmus + « éducation des adultes ». En effet, en dehors de la formation professionnelle continue, de nombreux organismes prennent en charge et accompagnent les adultes les plus fragiles, et participent à l'insertion sociale et citoyenne de tous. Pourtant, en l'état, le budget Erasmus+ qui y est consacré est malheureusement incapable de suivre la demande de crédits (supérieure de quatre à six fois aux enveloppes disponibles). De fait, le taux de sélection reste très élevé en 2015 et l'enjeu est de prioriser des projets plus modestes de manière à ce qu'ils soient plus nombreux à être financés.



En 2015, 15 projets de coopération dans le secteur de l'éducation et de la formation des adultes ont été financés. Parmi les thèmes abordés les plus fréquents : l'inclusion, la citoyenneté européenne, les compétences numériques, l'employabilité, l'accès aux publics en difficulté, le développement des compétences de base, l'ouverture culturelle et la créativité.

Pour ce secteur, les actions de promotion ont été menées en direction des écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, l'EPIDE, le Service militaire adapté, la Fédération des centres Sociaux, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, le Conseil national des missions locales, les CEMEA, la Ligue de l'enseignement, les Greta, le Service de formation continue des Universités ou encore le Conservatoire National des Arts et Métiers.

L'Agence a été mandatée par les autorités nationales pour mettre en œuvre deux actions complémentaires du programme Erasmus + bénéficiant d'un co-financement de la DGEFP (Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social) :

❖ EPALE

Depuis novembre 2014, l'Agence est le service national d'assistance EPALE qui est une plateforme collaborative et multilingue visant à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation des adultes en Europe. Elle rassemble déjà plus de 9 500 enseignants, formateurs, chercheurs, universitaires, et décideurs qui partagent leurs ressources, expertises et actualités. La conférence nationale de lancement d'EPALE en France (octobre 2015) a rassemblé plus de 100 professionnels.

-> <https://ec.europa.eu/epale/fr>

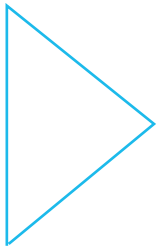


❖ L'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA)

Depuis 2012, l'AEFA rassemble les acteurs de terrain et les acteurs politiques. En 2015, des expérimentations ont permis :

- de réaliser un référentiel sur les compétences transversales en lien avec le socle de connaissances et de compétences professionnelles (leaders : DGESCO et Agefos-PME)
  - de formaliser une méthodologie pour la construction de partenariats territoriaux impliqués dans la mise en oeuvre de dispositifs d'alternance (leaders : IP2A, GIP Roissy)
  - d'élaborer un module sur la détection de l'illettrisme à l'attention des conseillers d'orientation (leaders : ANLCI, FPSPP).
- > <http://www.anlci-elearning.com>





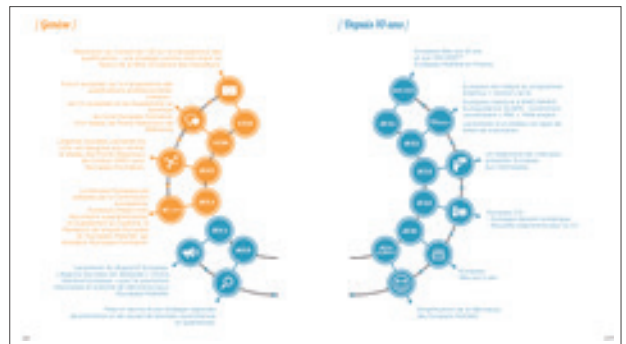
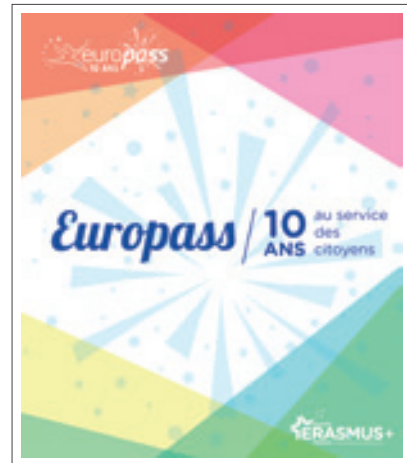
De nombreuses actions ont été réalisées à l'occasion du 10ème anniversaire du dispositif Europass :

❖ **Un bilan qualitatif et quantitatif**

Intitulé *Europass, 10 ans au service des citoyens*, il recueille les témoignages d'établissements utilisant Europass et des articles d'acteurs institutionnels impliqués dans sa mise en oeuvre, des données statistiques et des résultats d'une enquête nationale sur le Supplément au Diplôme.

❖ **Une conférence dédiée**

Consacrée à la « Reconnaissance des compétences et à l'employabilité en Europe », la conférence annuelle de l'Agence a été organisée, les 13 et 14 octobre, à Bruxelles, en collaboration avec les agences belge (AEF-Europe) et luxembourgeoise (Anefore). Partant du constat que la mobilité internationale accélère l'acquisition de compétences transversales et que les recruteurs méconnaissent les outils européens destinés à leur valorisation, la conférence a permis d'identifier de bonnes pratiques en matière de reconnaissance et de formalisation de ces acquis, et de recueillir les attentes et les besoins des entreprises. L'un des ateliers intitulé « *Comment mieux utiliser les outils qui favorisent la reconnaissance des acquis ?* » était en grande partie dédié à Europass. Quatre grandes problématiques ont été abordées à partir d'exemples concrets : comment assurer une meilleure cohérence de ces outils ? Est-il possible d'utiliser, à un niveau national, ces outils conçus pour des mobilités internationales ? Comment optimiser l'accompagnement à l'utilisation de ces outils ? Les réflexions issues des ateliers ont été synthétisées et transmises à la Commission européenne.







Le Supplément au Diplôme est délivré pour l'ensemble des diplômes par



Le Supplément au Diplôme est un outil utile pour trouver un emploi hors de France pour



Le Supplément au Diplôme facilite la poursuite d'études à l'étranger pour



Les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles servent à élaborer une déclinaison en termes de compétences pour

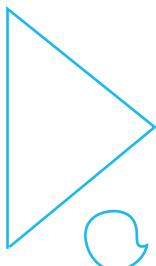


### ❖ Une étude nationale sur la mise en œuvre du Supplément au Diplôme

Réalisée par le Centre National Europass (CNE), en collaboration avec la DGESIP, la Conférence des Présidents d'Universités, des représentants d'universités et de grandes écoles, l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE), l'Association Cocktail et l'Agence Erasmus +, cette enquête a sondé 185 établissements d'enseignement supérieur (74 universités, 63 grandes écoles, 48 écoles et instituts d'études supérieures ainsi que 39 lycées). L'objectif était de mesurer le déploiement du document en France et d'identifier les freins éventuels.

### ❖ Un nouvel outil de délivrance des Europass Mobilité

Conçu en interne pour les mobilités hors programme Erasmus +, il simplifie la demande en réduisant le nombre d'étapes. Plus intuitif, il fournit des informations détaillées sur l'Europass Mobilité et permet de produire des données statistiques sur les délivrances.



# ÉGALITÉ DES CHANCES

En réponse à la stratégie horizon 2020 et en collaboration avec ses ministères de tutelle, l'Agence a accentué son action en direction des publics fragilisés par leur situation socio-économique ou territoriale, et les publics en situation de handicap.

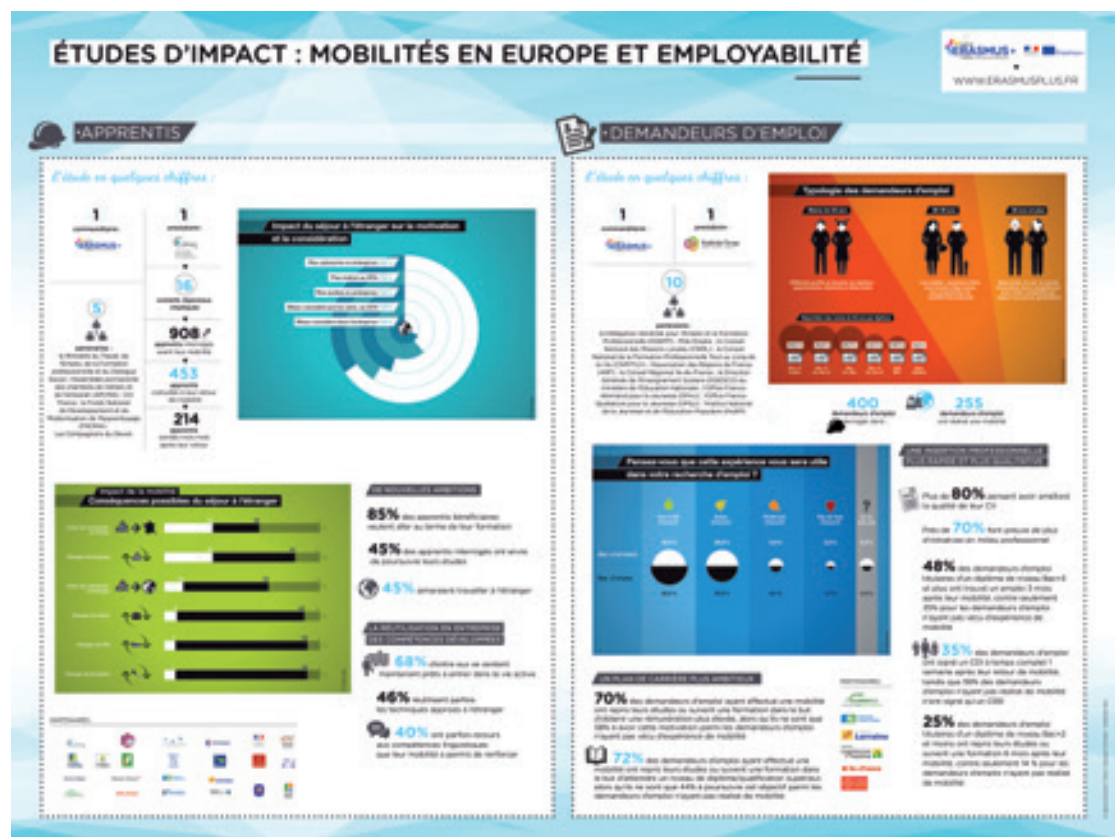
❖ Le programme Erasmus + consacre le tiers de son enveloppe budgétaire à la mobilité des jeunes apprentis, lycéens professionnels et demandeurs d'emploi. En 2014, près de 17 000 bourses de stage à l'étranger ont ainsi été financées pour de jeunes apprentis (niveaux CAP et Bac pro), élèves de lycées professionnels et demandeurs d'emploi.

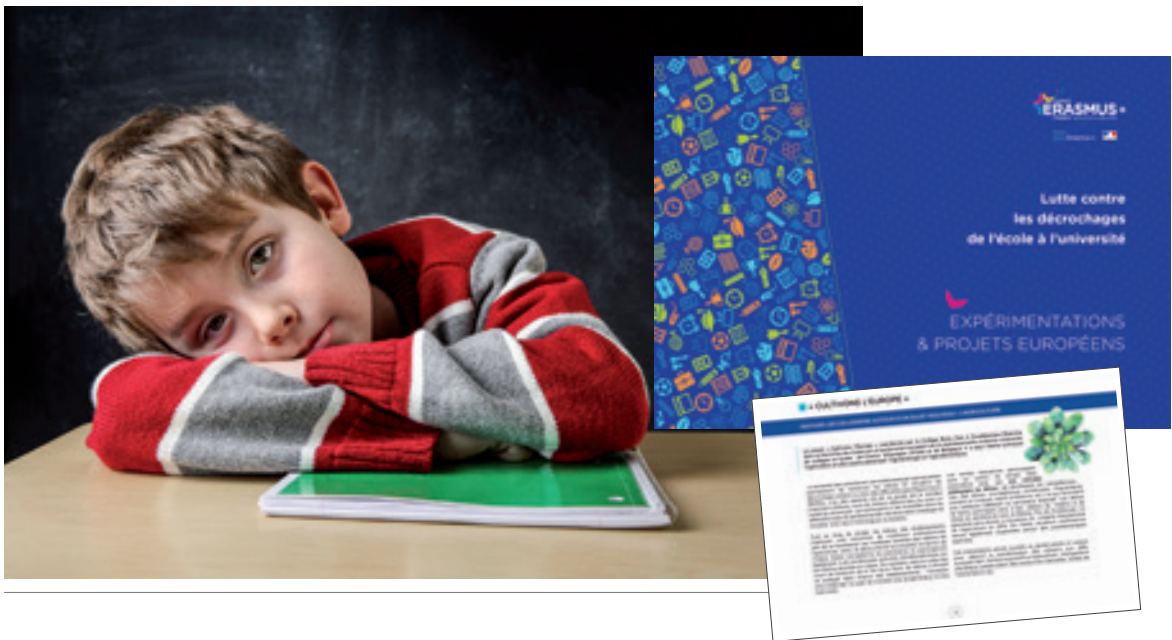
Pour l'enseignement supérieur, les lycées proposant des cursus de BTS s'approprient de plus en plus les possibilités offertes par le programme : plus de 4 300 étudiants en cycle court sont partis en mobilité en 2013, majoritairement pour des stages professionnels.

Une enquête réalisée par l'Agence en 2015 concerne les étudiants boursiers sur critères sociaux : elle montre que 35% des étudiants Erasmus + sont boursiers, un chiffre supérieur au taux de boursiers dans l'enseignement supérieur (28%).

❖ Afin de mesurer les effets du programme sur des publics avec moins d'opportunités, l'Agence a conduit deux enquêtes en partenariat avec seize conseils régionaux, les réseaux consulaires, le réseau de l'enseignement agricole, Pôle Emploi et le Cérèq :

- l'une sur les demandeurs d'emploi ayant réalisé une mobilité à l'étranger. Elle montre un retour plus rapide à l'emploi, une rémunération plus élevée à l'embauche pour les diplômés Bac+3 et plus et un taux de reprise des études plus élevé chez les diplômés Bac+2 et moins ;
- l'autre sur les apprentis de niveaux V et IV. Elle démontre que la mobilité à l'étranger conforte la poursuite des études, assure une rémunération plus élevée au moment de l'embauche, renforce le projet professionnel et accroît la confiance en soi.





❖ Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, diverses activités valorisant les bonnes pratiques de projets européens ont été menées :

- un séminaire national a été organisé, le 1er juillet 2015, sur la lutte contre les décrochages, de l'école à l'université<sup>1</sup> ;
- un recueil de bonnes pratiques a été édité ;
- une étude a été confiée à l'Institut Français de l'Education pour analyser l'impact des projets européens sur ce thème<sup>2</sup>.

❖ Les apprenants en situation de handicap bénéficient de financements complémentaires pour couvrir les coûts supplémentaires liés à leur besoins spécifiques. Un travail a été engagé avec la FEDEEH et Droit au Savoir, deux associations

impliquées dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, afin de mettre en place une coopération sur le long terme : participation aux journées nationales en octobre 2015, publication commune en 2016.

❖ Pour les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre Mer ( RUP/PTOM), l'Agence est intervenue, en Guadeloupe, lors d'un séminaire rassemblant toutes les collectivités d'outre-mer et a organisé une semaine d'information, à Mayotte, sur tous les secteurs du programme. Des classes virtuelles spécifiques ont aussi été organisées pour l'académie de la Guyane.



1 - <http://www.agence-erasmus.fr/evenement/327/un-levier-pour-vaincre-les-decrochages-les-projets-europeens>

2 - <http://www.agence-erasmus.fr/publications.php>



## EDUCATION-ENTREPRISES, UNE RELATION RENFORCÉE GRÂCE À ERASMUS +

En 2015, l'Agence Erasmus + a poursuivi le rapprochement entre le monde académique et celui de l'entreprise. Un axe fort, tant au niveau national qu'au niveau communautaire pour le développement des territoires et de l'insertion professionnelle.



“Avec le développement de l'économie numérique, beaucoup d'emplois nouveaux seront créés, et dans un même temps de nombreux emplois existants seront détruits ou devront être repensés. Les professions existantes vont devoir s'adapter à mesure que les nouvelles vont pénétrer le marché du travail. L'évolution des besoins en matière de compétences et d'organisation du travail va créer des tensions sur la qualité des emplois, l'équilibre entre vie privée et travail, les inégalités et la cohésion sociale”, indiquait Stefano Scarpetta, Directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. C'est dans ce contexte de mutations technologiques, sociétales et de concurrence internationale que le programme Erasmus + s'inscrit. Il s'agit de mieux répondre aux besoins économiques en termes de compétences en agissant sur la formation des jeunes : les compétences acquises lors d'une expérience accroissent l'employabilité.



L'Agence a organisé et a participé à de nombreux événements nationaux et internationaux sur le sujet :

- ❖ Des Assises territoriales de la mobilité des apprentis (Nantes - 4 et 5 février)
- ❖ Conférence « Repenser le lien éducation-formation-entreprises : l'apport de la dimension européenne » avec la FREREF et la Région Rhône-Alpes (Lyon - 12 et 13 mars)

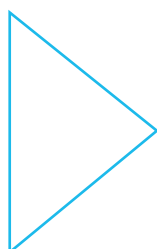
- ❖ L'université européenne des régions et des territoires de la FREREF sur le thème « Education, Formation, Entreprise, citoyennes pour l'Europe ». (Allemagne - 23 et 24 septembre)



En juillet 2015, un dossier « Education-Formation-Entreprise » a été publié dans le Mag'Erasmus et consacré aux initiatives, aux enjeux et aux éclairages de projets liés à la thématique : la transition école-entreprise ; l'esprit d'entreprendre à l'université ; une mission école-entreprise dans tous les rectorats ; langues et employabilité, quelle incidence ? etc.



L'objectif du projet LEMP est de contribuer à améliorer l'employabilité des jeunes par une meilleure prise en compte des besoins en langues étrangères des employeurs sur le territoire français.



## CONTRÔLE ET VALORISATION DES PROJETS

L'Agence Erasmus + France / Education Formation a pour mission de contrôler les projets à différents stades de leur mise en oeuvre. Le contrôle primaire des projets, sous l'angle financier, consiste à s'assurer de la bonne utilisation des fonds européens par les porteurs de projets et peut impacter la subvention finale accordée. Avec le nouveau programme Erasmus +, il faut désormais y ajouter une évaluation qualitative plus approfondie qui étudie l'impact des projets et leurs capacités de dissémination.

L'exercice 2015 a été marqué par la coexistence de projets financés par l'ancien programme EFTLV (2007 - 2013) et de projets Erasmus + : leurs rapports finaux ont été traités concomitamment et 1 435 contrôles ont été réalisés sur ces deux programmes cumulés.

### En 2015 :

**1 252** contrôles simplifiés

**11** audits financiers

**164** contrôles sur pièce

**8** audits systèmes et financiers

### >> Valorisation et mesure de l'impact des projets

Les enjeux de formalisation de l'évaluation, de développement de la démarche de valorisation et de mesure de l'impact des projets ont pris une place importante : la montée en compétences des équipes, grâce à des formations, s'est matérialisée par le partage d'un langage et d'outils communs. Des grilles d'évaluation qualitative ont été développées, pour chaque type d'action, afin d'harmoniser les pratiques et de mieux apprécier la pertinence, la qualité, l'impact et la diffusion des projets et ce, selon des critères précis permettant une analyse fine et notée. En 2015, ces grilles ont permis 455 évaluations.

Repérer les thématiques et/ou les bonnes pratiques identifiées lors de l'évaluation qualitative est le point de départ de la démarche de valorisation des projets.

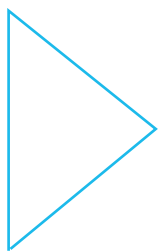
Un groupe de travail interne a été constitué pour optimiser ce travail. Sa première démarche a consisté à organiser et faciliter le repérage des projets. L'étape suivante consistera à identifier l'impact des projets en lien avec les recommandations de l'Union européenne et les réflexions menées par les agences nationales.



## >> Contrôle interne

Instrument essentiel à la bonne gestion du programme, le contrôle interne permet à l'Agence de s'assurer que ses propres ressources sont utilisées avec efficacité, efficience et économie pour l'atteinte des objectifs. Afin de garantir la qualité des contrôles et des évaluations et d'être à même de prévenir et de détecter d'éventuels dysfonctionnements, les procédures de contrôle interne ont été renforcées par un cadre robuste et opérationnel : des mises à jour périodiques de la cartographie des risques pour l'appréhension des nouvelles spécificités contractuelles. Elles ne se résument donc plus uniquement au contrôle financier mais également aux activités d'évaluation des projets.





## L'IMPACT D'ERASMUS + EN FRANCE

Le programme Erasmus + se caractérise par une exigence accrue sur son impact et celui des projets financés. Depuis 2014, l'Agence déploie des modalités d'actions diversifiées pour son évaluation : production et exploitation de connaissances inscrites dans un calendrier de long terme.



Ce travail passe par un accompagnement des porteurs de projets via :

- ❖ des guides techniques sur l'impact d'Erasmus + ( ex : le guide *Diffusion et impact dans les projets scolaires Erasmus +* - juin 2015) ;
- ❖ des interventions pour valoriser des projets ( ex : Journée du refus de l'échec scolaire de l'AFEV le 23 septembre 2015 ) ;
- ❖ l'animation de groupes de travail ( ex : groupe de travail du collectif national de développement de la mobilité internationale des apprentis).

En 2015, l'Agence a développé de nombreuses opportunités de valorisation des projets :

- ❖ séminaire *Un levier pour vaincre les décrochages : les projets européens* (juillet 2015) auquel ont été associés un recueil de projets et une étude réalisée par l'IFÉ *Lutte contre le décrochage scolaire : étude de projets européens* ;



- ❖ Cérémonie de remise du Label Européen des Langues. Pour la première fois, chaque lauréat avait pour parrains un partenaire institutionnel et un partenaire médiatique qui contribuaient à déployer la visibilité de son projet ;
- ❖ Biennale de l'Education, de la Formation et des Pratiques Professionnelles du CNAM (juillet 2015) à l'occasion de laquelle deux communications sur les résultats des études d'impact de la mobilité internationale sur les apprentis et les demandeurs d'emploi ont été faites.



## >> Des études sur les effets d'Erasmus +



L'Agence a piloté des études d'impact sur la plus-value de la mobilité internationale auprès de deux groupes cibles : les apprentis et les demandeurs d'emploi en choisissant une méthodologie contrefactuelle et longitudinale. L'étude portant sur les apprentis a débuté en 2012 pour se terminer en décembre 2015. En plus de travailler en partenariat avec le Céreq à l'exploitation des résultats des enquêtes d'insertion « Génération », l'Agence a publié un nouveau

support, les *Notes de l'observatoire Erasmus +*, dont le premier numéro était consacré au « portrait des jeunes en mobilité internationale ».

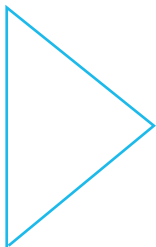
Participant à la réflexion européenne sur la mesure de l'impact du programme Erasmus +, l'Agence est identifiée comme pilote. Elle s'appuie pour cela sur ECs, cabinet spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, et a produit, fin 2015, une étude de l'existant en France et en Europe.

## >> Un observatoire national d'Erasmus +

Projet collectif, il vise à produire et à diffuser les connaissances sur l'impact d'Erasmus +. Il s'agit d'accompagner les partenaires de l'Agence afin de :

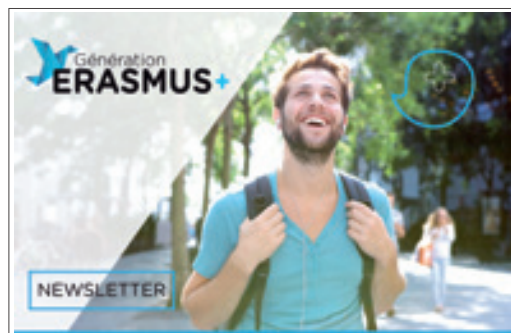
- ❖ recueillir des données quantitatives et qualitatives
- ❖ établir une liste la plus exhaustive des contacts scientifiques de l'Agence ;
- ❖ identifier et rassembler une expertise aujourd'hui fragmentée (analyses de terrain sur des tendances observées, expertises méthodologiques, expériences de recherche, etc.) ;
- ❖ rendre visible l'impact d'Erasmus + en permettant le renforcement d'une communauté d'intérêt et en diffusant la culture de l'évaluation dans tout l'environnement de l'Agence.

L'Observatoire est composé de praticiens de l'évaluation et de la recherche, d'organismes capitalisant des données quantitatives et de nombreux partenaires intéressés par les résultats. Approche innovante par son caractère collaboratif, il renforce l'analyse des tendances observées et la diffusion des résultats.



## LA COMMUNICATION VERS LE GRAND PUBLIC

En plus de sa nouvelle lettre d'information *Génération Erasmus +*, qui donne de la visibilité aux articles et actualités parus sur le site [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr), l'Agence a multiplié les opérations et campagnes à destination du grand public.



### >> Les partenariats médias

Depuis 2015, une campagne de fond est menée pour associer le programme Erasmus + et ses outils de promotion à des médias grand public.

- ❖ le magazine *Vocable* (582 000 lecteurs) a publié un hors-série spécial « mobilité étudiante » dont l'article de « Une » s'intitulait « Erasmus +, un nouveau départ pour la mobilité européenne » (diffusé à 120 000 exemplaires auprès de tous les abonnés *Vocable* et les départements « langues » des universités françaises) ;
- ❖ *L'Etudiant* (un lycéen ou étudiant français sur deux consulte [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr) chaque mois) autorise notre site grand public Génération Erasmus à reprendre gratuitement des articles dans sa rubrique « actualités ».



## >> Les événements

La présence de l'Agence sur de nombreux salons et événements a permis de toucher de nouveaux publics et de présenter la panoplie des outils européens :

- ❖ Forum européen des apprentis, Nantes, 6 février ;
- ❖ Mondial des métiers, Lyon, 12 et 13 mars ;
- ❖ Fête de l'Europe, Bordeaux et Paris, le 9 mai ;
- ❖ Forum Expat, organisé par le groupe Le Monde, Paris, les 2 et 3 juin ;
- ❖ Festival Europavox, Clermont-Ferrand, du 21 au 25 mai. Un partenariat culturel est établi depuis plusieurs années et a abouti à la création de la compilation « Génération Erasmus » diffusée à 2500 exemplaires et du Club Erasmus, salle de concert qui a rassemblé 500 personnes chaque soir.



## >> La stratégie numérique

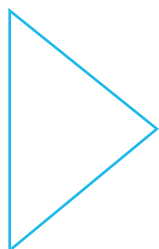
L'Agence a lancé une nouvelle version du site Génération Erasmus [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr), qui a connu une augmentation de 74% de sa fréquentation en 2015, notamment grâce à :

- ❖ une production fréquente et régulière de contenu (90 articles ont été publiés au cours de l'année 2015 : témoignages, expériences, conseils pratiques, etc.) ;
- ❖ des partenariats web pour une production de contenus commune et une offre de services pour les bénéficiaires Erasmus + (logements, stages, etc.) ;
- ❖ l'optimisation du référencement naturel et une campagne de référencement payant à la rentrée universitaire.



Sur les réseaux sociaux, Génération Erasmus + a connu une progression de 43% sur Facebook et de 116% sur Twitter. Cette progression s'appuie sur des actions ciblées : témoignages et interviews, tchats, web-séries... La chaîne Youtube Génération Erasmus comptabilise aujourd'hui 158 709 vues, soit une progression de 102% par rapport à 2014.

Enfin, 2015 a été l'année du redéploiement du portail national unique [www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr) et de son développement. En coopération avec l'Agence erasmus + / Jeunesse & Sports, l'Agence a conçu une nouvelle version du portail organisée par publics cibles, en remplacement de la simple page institutionnelle de redirection qui existait jusque-là.



## L'AGENCE ERASMUS + FRANCE / EDUCATION ET FORMATION

L'Agence Erasmus + France / Education Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus + sur les volets éducation et formation.

L'Agence est référent national des dispositifs Europass, EPALE, Agenda Européen pour l'Education et la Formation des Adultes (AEFA), Label européen des langues, équipe nationale d'experts ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training). Elle assure aussi un rôle de pilotage et de coordination du réseau Euroguidance.

### >> Rôle



#### Un rôle de gestionnaire de projets

L'Agence attribue et contrôle a posteriori les financements européens dans le cadre du programme Erasmus + / Education et Formation. Elle conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus.

#### Un rôle d'information et d'impulsion

L'Agence assure la promotion des dispositifs et de leur résultats auprès du grand public, des professionnels, des médias et des décideurs. Elle organise tout au long de l'année des journées d'information et des ateliers afin de mieux faire connaître le programme et les dispositifs

européens, le contexte dans lequel ils s'inscrivent et les bénéfices qu'ils génèrent.

Elle participe aussi à de nombreuses actions initiées par des organismes ou institutions œuvrant pour l'éducation et la formation professionnelle.

#### Un rôle stratégique

L'agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus +.

Séminaires et conférences, études et sondages, groupes de travail et sensibilisation des décideurs, l'Agence contribue à la réflexion sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans les domaines de l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation et l'insertion professionnelle.

### >> Statut et organisation

Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle de deux ministères (Ministère de l'éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social), l'Agence est située à Bordeaux.

### >> Ressources humaines

Concernant la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le plafond d'emploi au 31/12/2015 est de 105,5 ETP soit une progression de + 9 ETP par rapport à 2014 pour promouvoir et gérer un programme en forte augmentation budgétaire jusqu'en 2020.

40 offres de recrutement ont été publiées en 2015 et les demandes de stages sont en forte augmentation (14 stagiaires accueillis en 2015). Par ailleurs, l'Agence a organisé 3 concours portés par le rectorat et mis en place 591,8 jours de formation à destination des agents, soit 5,6 jours de formation par agent et par an.



## >> Dialogue social



Regroupant plus de 100 personnes, l'Agence Erasmus + France/ Education Formation développe, dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle, les échanges entre la direction et les instances de représentation des personnels et de concertation dont est désormais dotée l'Agence. En effet, le décret 2013-292 du 5 avril 2013 et la circulaire du 17 septembre 2013 ont prévu plusieurs nouveautés en matière de dialogue social qui ont conduit l'ensemble des groupements d'intérêt public à créer des instances de concertation en leur sein et à organiser les élections afférentes.

L'Agence a délibéré en Assemblée générale du 20/11/2013 pour la création de ces instances (comité technique, commission consultative paritaire) et a fixé le nombre de sièges à pourvoir pour chaque instance à 6 sièges (3 titulaires et 3 suppléants). Le Comité Technique a eu l'occasion de se réunir quatre fois en 2015. La Commission Consultative Paritaire a également été mise en place.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et de Santé au Travail a été installé après délibération de l'Assemblée générale du 27 mars 2015 conformément aux décrets 82-453 et 2011-184 et après avis des membres du comité technique du 25 janvier 2015. Le nombre de sièges pourvus au CHSCT est au nombre de 6 sièges (3 titulaires et 3 suppléants).





## >> Une mise en œuvre rapide

Le nouveau cadre budgétaire a vocation à s'appliquer aux organismes publics (APU), qu'il s'agisse d'établissements publics administratifs, d'établissements publics industriels et commerciaux ou de groupement d'intérêt public (GIP) soumis à la comptabilité publique en application de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. L'Agence a mis en œuvre, dès 2013, une préparation à son déploiement.

Depuis fin 2013, les budgets de l'Agence sont présentés pour information aux membres de l'assemblée générale conformément au décret. En 2014, la décision a été prise de se porter candidat au groupe des précurseurs. En 2015, les cadres de l'Agence et les personnels concernés ont suivi des cycles de formation. L'intégralité des dispositions du décret GBCP est entrée en vigueur au 1er janvier 2016 et l'Agence a mis tout en œuvre pour respecter cette échéance.

De nombreux établissements ont sollicité un report en raison, notamment, de l'impossibilité pour les éditeurs de logiciel financier et comptable de proposer une version conforme aux attendus de la nouvelle réglementation. L'Agence s'est refusée à ce moratoire et, malgré un dialogue constructif avec le prestataire GFI, elle subit dans son fonctionnement des difficultés complémentaires (il est compliqué d'adapter le logiciel au contexte particulier d'activité de l'Agence).

Le changement de logiciel au 1er janvier 2016 s'est relativement bien passé. Il reste à mettre en œuvre le dispositif d'interfaçage entre WinM9 et le logiciel *Epluslink* pour toutes les opérations liées aux crédits d'intervention (engagement des contrats, paiements et recouvrements). Les travaux de développement sont encore en cours.



*Les résultats 2015*







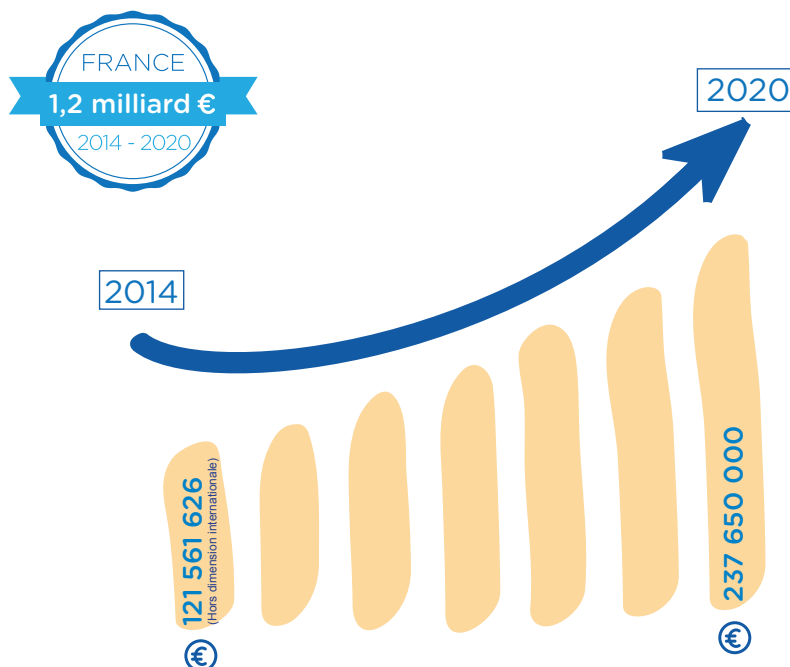
Après une première année réussie de mise en œuvre du nouveau programme Erasmus + (2014-2020) ouvert aux étudiants, formateurs, apprentis, scolaires, demandeurs d'emploi et aux structures institutionnelles et privées, l'appel à propositions 2015 est marqué par une forte demande des acteurs français et une sélection de projets de qualité par l'Agence Erasmus + France / Education Formation.

## UN BUDGET EN HAUSSE POUR LA FRANCE

L'enveloppe budgétaire disponible pour l'éducation et la formation est en augmentation (+1,2%), tout particulièrement dans le secteur scolaire dont les acteurs peuvent désormais se regrouper et candidater via des consortia. Le secteur de la formation professionnelle peut également s'organiser en mutualisant les demandes et les acteurs gérant des projets de mobilité de haute qualité peuvent obtenir une charte de mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels.

A noter, les établissements et consortia peuvent déposer des projets dans plusieurs secteurs. Exemple : un lycée professionnel peut prétendre à participer à la fois à un projet de l'enseignement scolaire et à un projet de l'enseignement et de la formation professionnels.

AP 2014 Hors dimension internationale	AP 2015	AP 2016	AP 2017
121 561 626 €	135 604 754 €	138 152 865 €	166 820 000 €
AP 2018	AP 2019	AP 2020	
189 410 000 €	213 080 000 €	237 650 000 €	



12 589 787 euros ont été attribués en 2015 à des projets français hors Europe dans le secteur de l'enseignement supérieur (« dimension internationale »). Cette dotation est prévue jusqu'en 2020.

## DES PROJETS PLUS QUALITATIFS ET INCLUSIFS

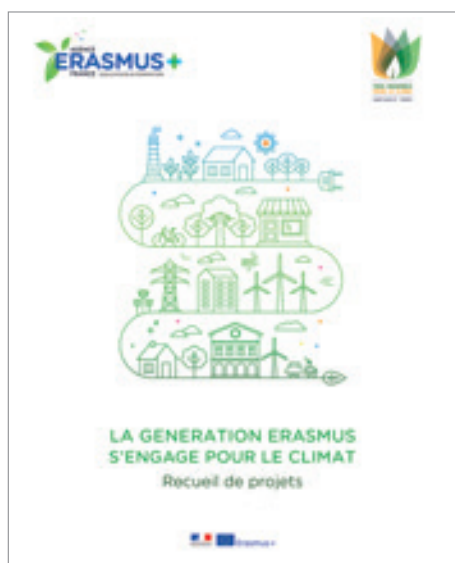
La demande de financement étant largement supérieure à l'offre, les projets ont été sélectionnés avec d'avantage d'exigence. Les établissements ont été incités à optimiser la consommation de leurs financements européens.

Les orientations nationales formulées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont également été incluses dans les critères de sélection : l'ouverture aux personnes présentant le moins d'opportunités sociales et les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En ce qui concerne les lycées professionnels d'une part et les établissements appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +) d'autre part, leur participation au programme Erasmus+ est respectivement supérieure et équivalente à la moyenne nationale.

D'après une étude menée par l'Agence Erasmus + / Education Formation effectuée auprès de 362 établissements d'enseignement supérieur, 47% des étudiants boursiers sur critères sociaux en mobilité sont partis avec Erasmus + ; le taux d'étudiants boursiers bénéficiant du programme Erasmus+ (35%) est supérieur à la moyenne nationale des boursiers de l'enseignement supérieur (28%) (cf. annexes).

Les régions, territoires et collectivités d'outre-mer ont été prises en considération : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Saint Barthélemy. En 2015, 3 078 167 euros ont été alloués pour 868 mobilités, auxquelles s'ajoutent neuf projets de coopération. Consciente des effets négatifs de l'hyper éloignement géographique et d'un marché du travail limité par sa taille, la France continue de défendre la possibilité d'introduire des tranches kilométriques supplémentaires.



Par ailleurs, les projets financés témoignent d'une grande variété de sujets qui font écho aux enjeux sociétaux et aux priorités européennes : numérique, e-gouvernance, crise des réfugiés, citoyenneté, environnement, égalité femmes - hommes, etc. Des projets liés au développement durable ont été présentés dans le cadre de la programmation officielle de la COP21\*.

\* <http://www.agence-erasmus.fr/evnement/360/cop21-deux-conferences-debats-sur-lengagement-de-la-generation-erasmus>



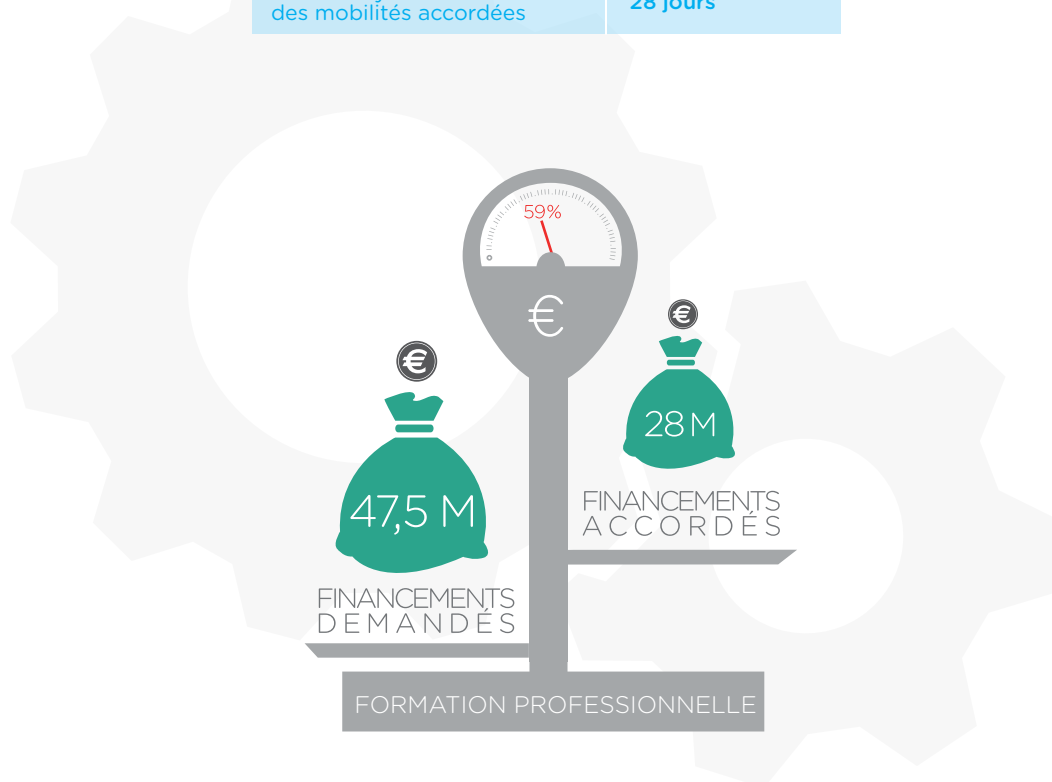
# 1. LES PROJETS DE MOBILITÉS



## 1.1 Secteur de la formation et de l'enseignement professionnels

2015

Candidatures	461
Financement demandé	47 521 746 €
Financement accordé	28 048 785 €
Mobilités demandées	23 915 apprenants
Mobilités accordées	15 895 apprenants dont 4 500 apprentis de niveaux CAP-BEP et Bac et 1 148 formateurs
Projets sélectionnés	273
Durée moyenne des mobilités accordées	28 jours



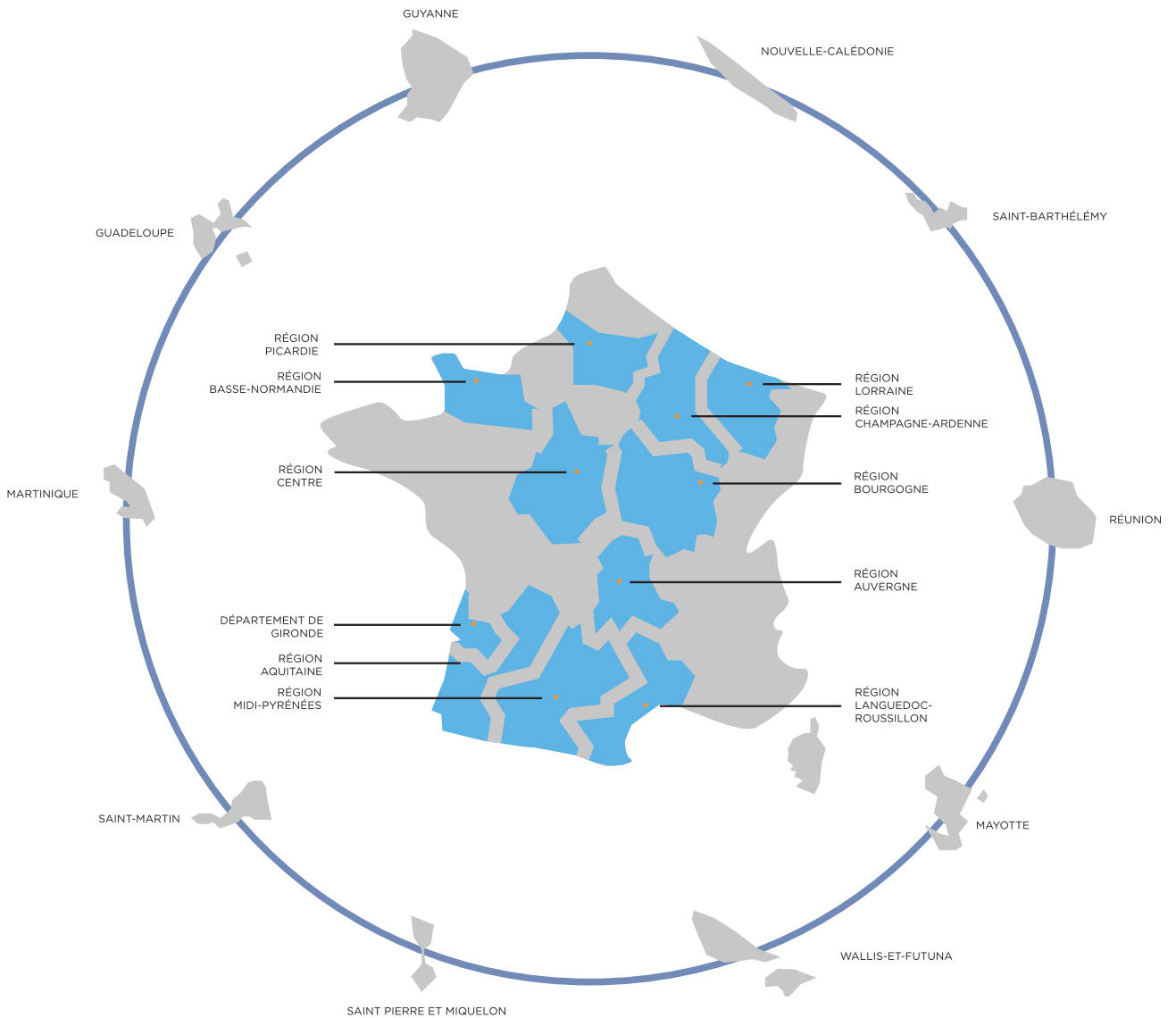
On constate un intérêt fort des acteurs de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Toutefois les financements disponibles restent insuffisants pour satisfaire la demande (59% des demandes de financement ont été satisfaites).

**Erasmus + a fait partir plus de 4 500 apprentis de niveau CAP-BEP et Bac :**  
**Erasmus + est bien « l'Erasmus des apprentis » !**



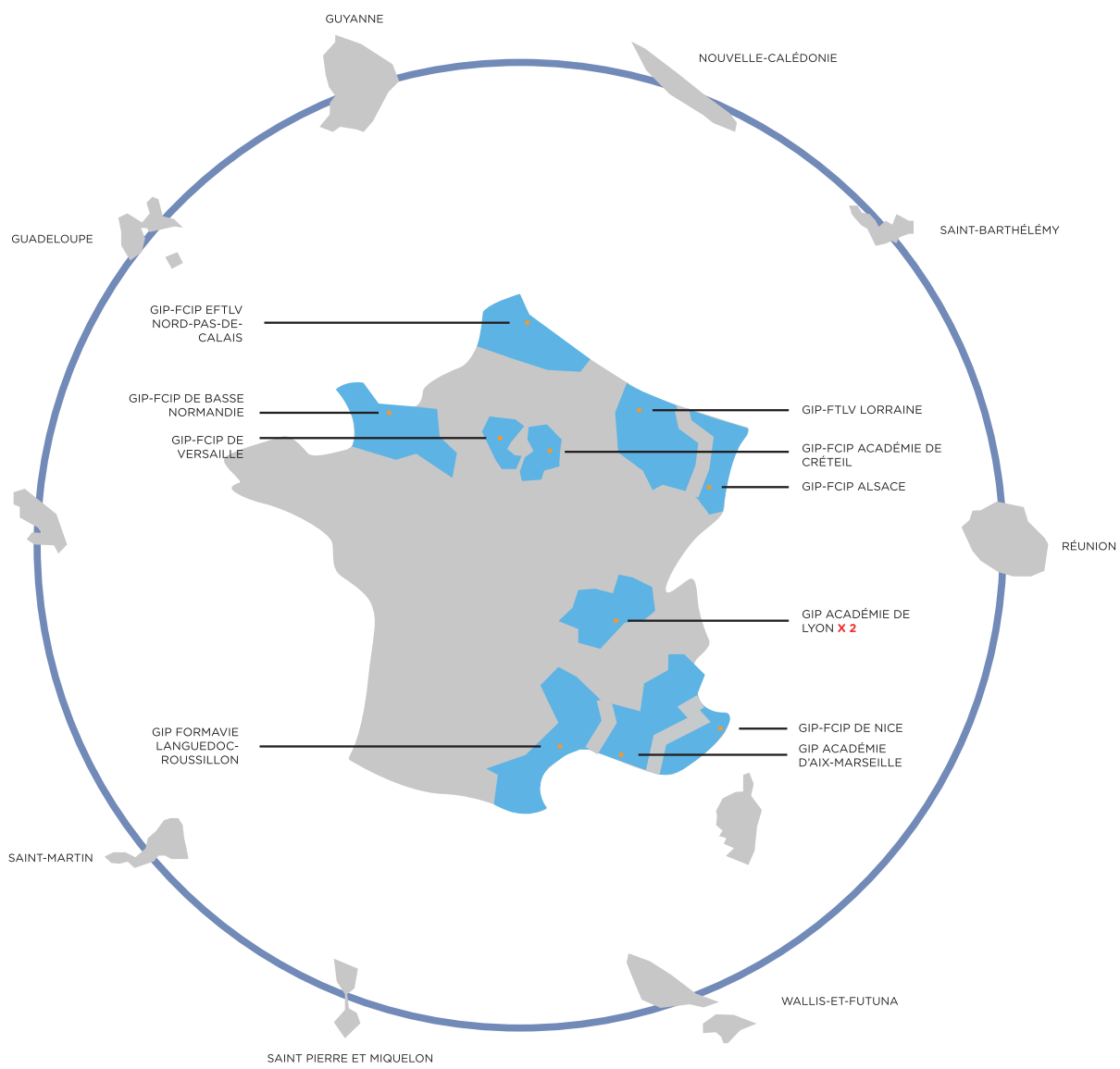
Ceci s'accompagne d'une structuration du secteur avec des acteurs qui s'organisent en consortia : ce sont les projets groupés déposés par des conseils régionaux, des académies ou encore des chambres de commerce et d'industrie (CCI).

### CANDIDATURES EN CONSORTIUM - COLLECTIVITÉS





## CANDIDATURES EN CONSORTIUM - GIP ACADÉMIQUES

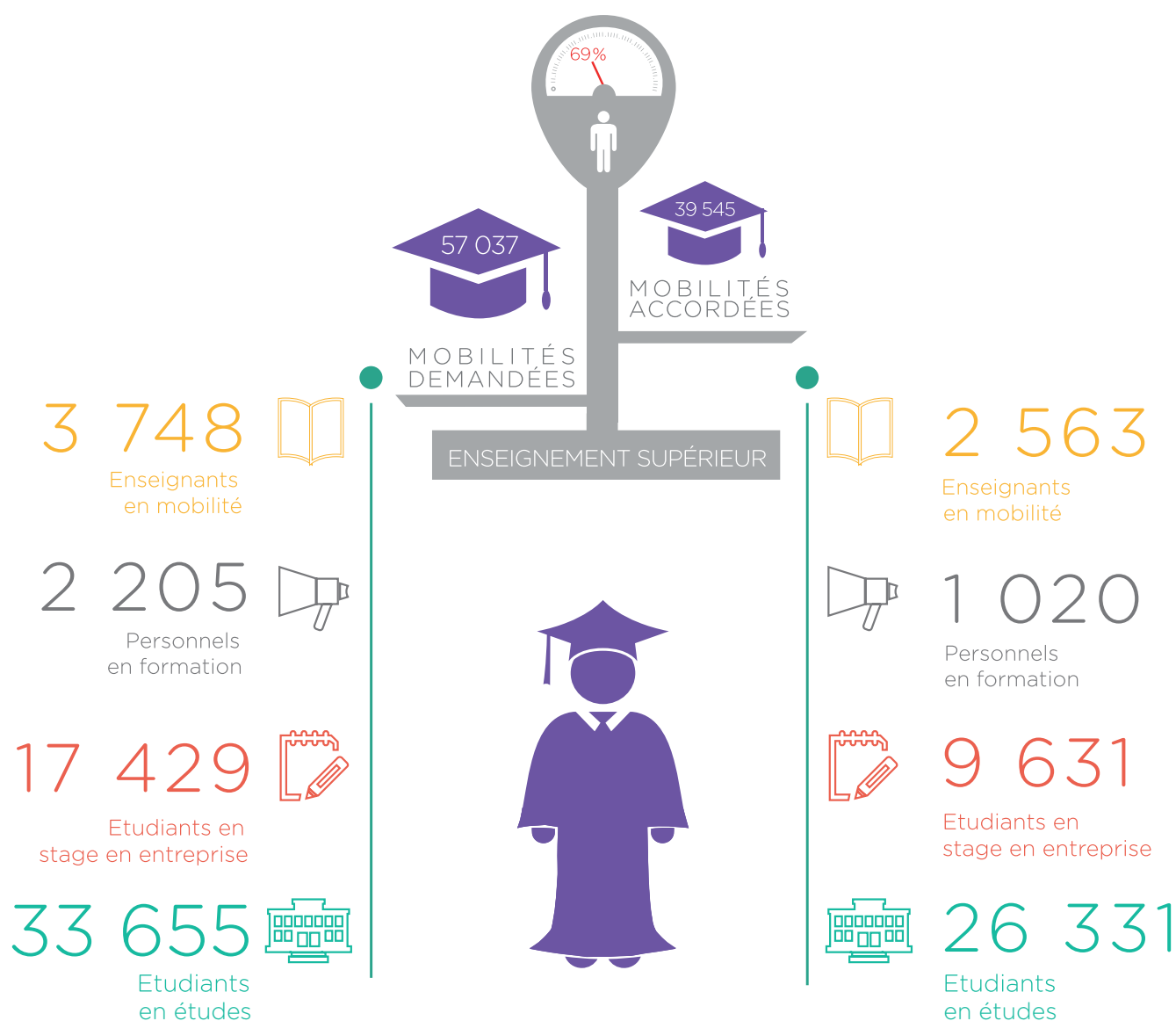




## 1.2 Secteur de l'enseignement supérieur

### Résultats pour la mobilité intra européenne

Nombre de mobilités	demandées	accordées
<b>Etudiants</b>	<b>51 084</b>	<b>35 962</b>
Etudiants (mobilité pour études)	33 655	26 331
Etudiants (mobilité pour stage en entreprise)	17 429	9 631
<b>Mobilité d'enseignement</b>	<b>3 748</b>	<b>2 563</b>
Mobilité de formation des personnels	2 205	1 020





Les fusions et regroupements en COMUE des universités et établissements de l'enseignement supérieur induisent une mutualisation des stratégies et des actions d'ouverture à l'international. Par ailleurs, les établissements ont intégré le principe de performance (utilisation en totalité des financements accordés) en présentant des demandes plus réalistes.

L'augmentation du nombre de mobilités de stage en entreprise confirme l'intérêt pour un programme européen professionnalisant : **9 631 mobilités de stage en 2015**, contre 9 546 en 2014. De même, les mobilités de formation pour les personnels de l'enseignement supérieur poursuivent leur ascension : ce sont **1 020 mobilités de formation qui ont été financées en 2015**, contre 882 en 2014, soit une augmentation de près de 16%.

De manière générale, on constate un intérêt toujours plus fort pour un programme dont les financements sont en augmentation mais encore insuffisants (69% des demandes de mobilités ont été financées).

## Résultats pour la mobilité hors Europe



Nouveauté 2015 : Erasmus + finance des projets de l'enseignement supérieur au-delà de l'Europe (c'est la « dimension internationale ») afin de développer l'attractivité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur européen.

Des mobilités d'études (pas de mobilités de stage) entrantes et sortantes sont ainsi rendues possibles. Il faut toutefois noter qu'une majorité des bourses accordées pour la France sont des mobilités entrantes, c'est-à-dire des mobilités d'étudiants non européens venus étudier dans un établissement français.

### RÉPARTITION DU BUDGET DISPONIBLE :

- ↳ **IPA : Instrument d'aide à la pré-adhésion**  
*Actions de coopération destinées aux pays candidats ou aux candidats potentiels à l'adhésion*  
**2 319 654 € soit environ 371 mobilités prévues**
- ↳ **ENI : Instrument Européen du voisinage**  
*Actions d'assistance communautaire pour le « développement d'une zone de prospérité et de bon voisinage » couvrant l'Union européenne et les pays et territoires partenaires*  
**6 100 596 € soit environ 977 mobilités prévues**
- ↳ **DCI : Instrument de Coopération au Développement :**  
*Actions visant à la réduction de la pauvreté, au développement économique et social durable et à l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale*  
**3 032 192 € soit environ 485 mobilités envisagées**
- ↳ **PI : Instrument de Partenariat**  
*Actions pour le renforcer du dialogue entre les membres de la société civile de l'Union européenne et les États-Unis*  
**1 137 344 € soit environ 182 mobilités envisagées**



**139 candidatures** ont été reçues, 72 projets ont été sélectionnés totalement ou partiellement pour un budget de 11 148 090 euros (budget disponible : 12 589 786 euros).

SUBVENTIONS SOUS ATTRIBUÉES



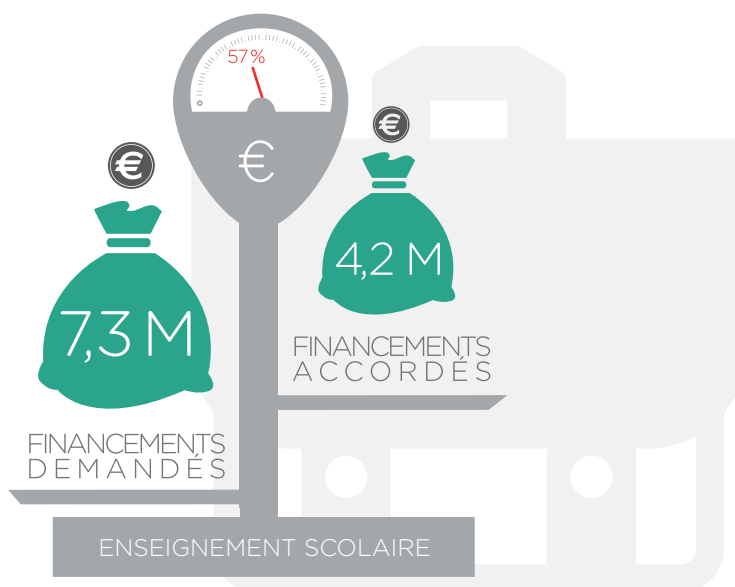


## 1.3 Secteur de l'enseignement scolaire



A rappeler, les établissements scolaires peuvent désormais déposer des projets groupés de mobilité des personnels via des consortia structurés par les rectorats, les GIP académiques, les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale, les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement...

Candidatures	248
Financement demandé	7 309 018 €
Financement accordé	4 196 483 €
Mobilités demandées	2 814
Mobilités accordées	1 695
Projets sélectionnés	151



Sur ce secteur également, la demande est bien supérieure à l'offre : les financements Erasmus + bien qu'en augmentation sont insuffisants compte-tenu des attentes (57% de satisfaction par rapport aux demandes de financement). En 2015, la moitié des volumes de mobilité demandés provient de 12 projets groupés portés par des académies.

Après un démarrage difficile en 2014, le regroupement en consortium fonctionne pleinement grâce à la mise en œuvre de stratégies à l'échelle académique. Cette structuration permet d'organiser des mobilités pour les personnels des établissements scolaires, mais aussi pour les inspecteurs académiques ou les personnels des rectorats.

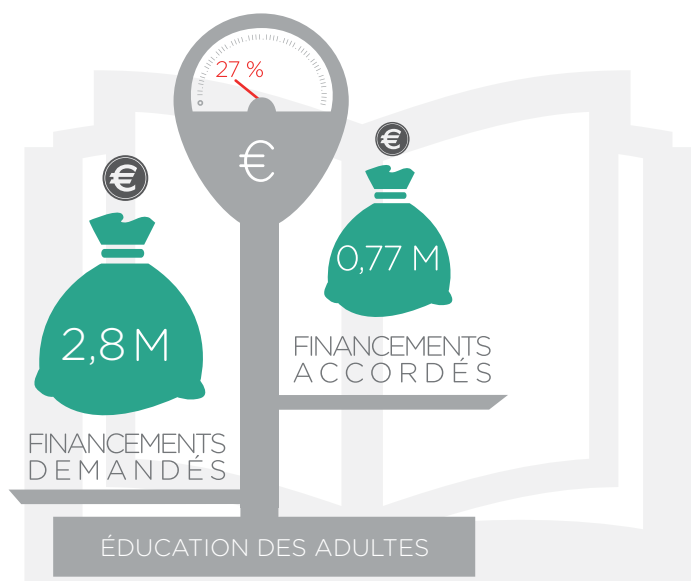
## 1.4 Secteur de l'éducation des adultes



Les projets de mobilité de stage, de périodes d'observation et d'enseignement pour les personnels des organismes de formation pour adultes attirent un large spectre de candidats issus de l'éducation populaire, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire.

Pour rappel, les subventions Erasmus + octroyées financent les frais liés à la mobilité des bénéficiaires, mais aussi leurs activités de formation qui peuvent être élevées (exemple : formation dispensée par un organisme de formation). Cependant avec un budget disponible limité, la demande ne peut être satisfaite qu'à moins de 30%.

2015	
Candidatures	43
Financement demandé	2 826 776 €
Financement accordé	769 168 €
Mobilités demandées	1 849
Mobilités financées	329
Projets sélectionnés	11



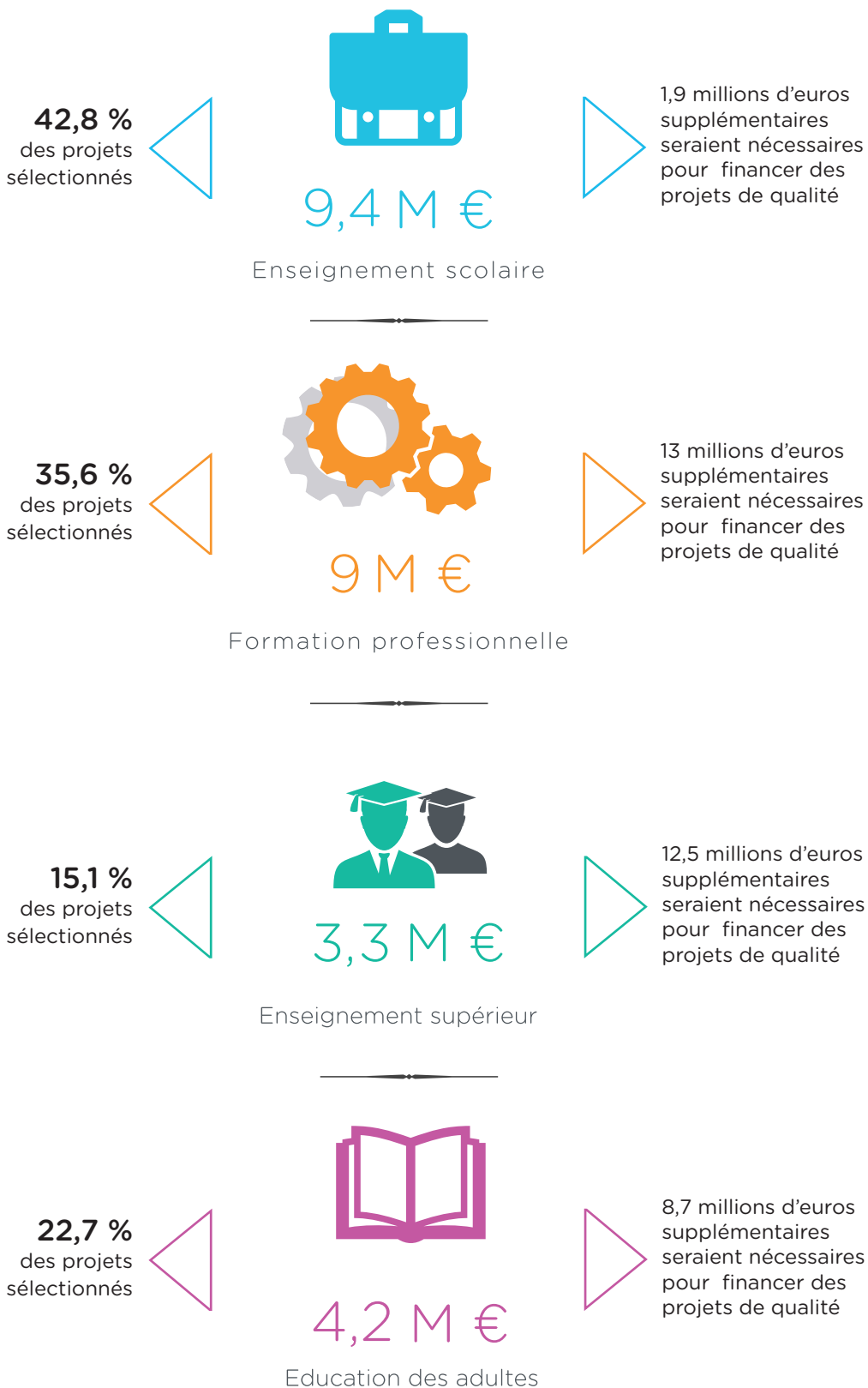
Par ailleurs, l'Agence Erasmus + a été mandatée par les autorités nationales pour mettre en œuvre deux actions européennes Erasmus + : la plateforme d'échanges entre professionnels EPALE et l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA) favorisant la coopération entre des acteurs de terrain et des acteurs politiques nationaux. Ces deux actions sont cofinancées par la DGEFP du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.




## 2. LES PROJETS DE COOPÉRATION



### 2.1 Tous secteurs






↶ 2015 		
<b>Secteur scolaire</b> (hors partenariats entre établissements scolaires)	Candidatures reçues	35
	Projets sélectionnés	15
<b>Partenariats*</b> entre établissements scolaires	Candidatures reçues	186
	Projets sélectionnés	175 <small>(67 en tant que coordi- nateurs + 108 en tant que partenaires)</small>
<b>Secteur formation professionnelle</b>	Candidatures reçues	87
	Projets sélectionnés	31
<b>Secteur enseignement supérieur</b>	Candidatures reçues	64
	Projets sélectionnés	10
<b>Secteur éducation des adultes</b>	Candidatures reçues	66
	Projets sélectionnés	15
<b>Total de candidatures reçues</b> .....		<b>438</b>
<b>Total de Projets Sélectionnés</b> .....		<b>246</b>

\* Pour les partenariats entre établissements scolaires en Europe (KA219), l'Agence Erasmus+ finance les établissements français coordinateurs, mais aussi les établissements français qui sont partenaires d'un projet coordonné par un autre établissement d'Europe.

On observe le maintien de la forte demande dans l'ensemble des secteurs, hormis dans celui de l'éducation des adultes qui accuse une baisse due au peu de financements disponibles en 2014.

## 2.2 Les partenariats entre établissements scolaires

### Détail des résultats

↶ 2015 	
Candidatures reçues pour un projet coordonné par un établissement français	186
Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français	67
Établissements français partenaires d'un projet coordonné par un autre pays	108
<b>Total d'établissements français impliqués dans un projet de partenariat sélectionné</b> .....	<b>175</b>

Concernant les partenariats entre établissements scolaires, il faut souligner **une augmentation de 76% du nombre de projets sélectionnés coordonnés par la France**. Cette forte augmentation s'explique par la baisse sensible du budget moyen sollicité par chacun de ces projets en réponse aux recommandations de l'Agence Erasmus + / Education Formation : des projets de 50 000 à 80 000 euros associant seulement trois pays périphériques. Par ailleurs, les établissements sont encouragés à intégrer un projet porté par un établissement étranger.



## 2.3 La plateforme EPALE

---

Aujourd'hui le secteur de l'éducation et de la formation des adultes est au cœur des priorités de la Commission européenne et en particulier les adultes peu qualifiés qui nécessitent un accès plus simple aux opportunités de formation.

Pour répondre aux besoins d'échange et de coopération des professionnels de l'éducation et de la formation des adultes, la Commission européenne a lancé en 2015 la plateforme EPALE (European Platform for Adult Learning). Plateforme collaborative, EPALE permet de partager des ressources (blogs, actualités, évènements, articles...) et d'échanger autour de pratiques communes.

Enseignants, formateurs, chercheurs, universitaires, décideurs peuvent intégrer la communauté EPALE et contribuer à améliorer la qualité des offres de formation des adultes en Europe.

En France, c'est l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation qui a été désignée « Service National d'Assistance » pour assurer l'animation et la promotion d'EPALE.

Le français figure comme étant la seconde langue d'intérêt dans la section de recherche de partenaires derrière l'anglais, prouvant l'attractivité des homologues européens pour envisager des collaborations. La France est le 2ème pays en nombre d'inscrits.



- Budget pour la France : 506 000 euros
- 3 000 ressources, dont 400 ressources francophones
- 1 380 articles et 1240 événements annoncés
- 400 abonnés sur @EPALE-fr
- 9 500 membres dont près de 600 en France.

REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ :



<https://ec.europa.eu/epale/fr/user/register>



@EPALE\_FR



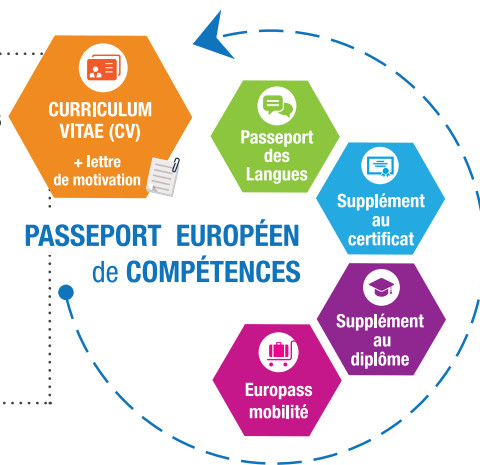
epale@agence-erasmus.fr

### 3. LE SOUTIEN A LA RÉFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

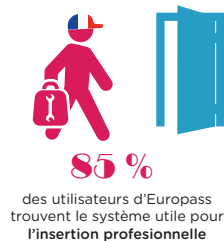
#### 3.1 Europass



- Budget : 196 000 euros
- CV Europass : 422 861 renseignés en français (+45% / 2014)
- Passeport des Langues Europass : 8 759 renseignés en français (+81% / 2014)
- Visites portail européen : +17% (France 10ème rang)
- Europass Mobilité : 18 551 délivrés



### EUROPASS A FÊTÉ SES 10 ans en 2015 !





### Enquête de satisfaction Europass Mobilité :

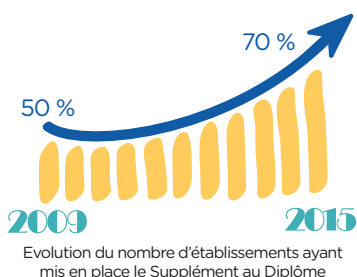
- Profil des répondants : 90% < 25 ans - 72% élèves/étudiants - 57% niveau V (17% sans diplôme)
- 97% des répondants sont satisfaits de l'Europass Mobilité :
  - pour sa clarté, sa simplicité de présentation, l'exhaustivité de ses rubriques et son format européen ;
  - 87% le jugent utile pour présenter ses compétences ;
  - et 83% pour l'aide à l'expression des compétences pour un recrutement.

**Enquête Supplément au Diplôme :** enquête auprès de 185 établissements d'enseignement supérieur dont l'intégralité des 74 universités, 63 grandes écoles, 48 écoles et instituts et 39 lycées (taux de participation 93.2%) ;

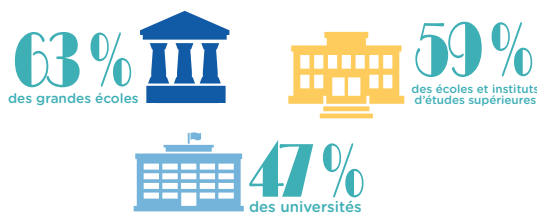
- 70% des établissements d'enseignement supérieur l'ont mis en place (90% des universités)
- 41% au mieux le délivrent pour l'ensemble de leurs diplômes.



**172**  
Etablissements d'enseignement supérieur ont répondu au questionnaire sur **185 sondés**



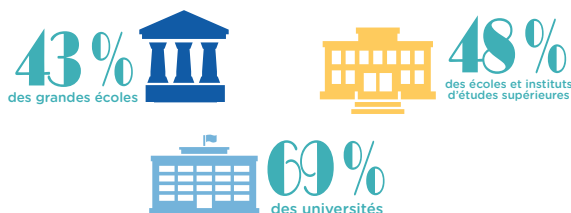
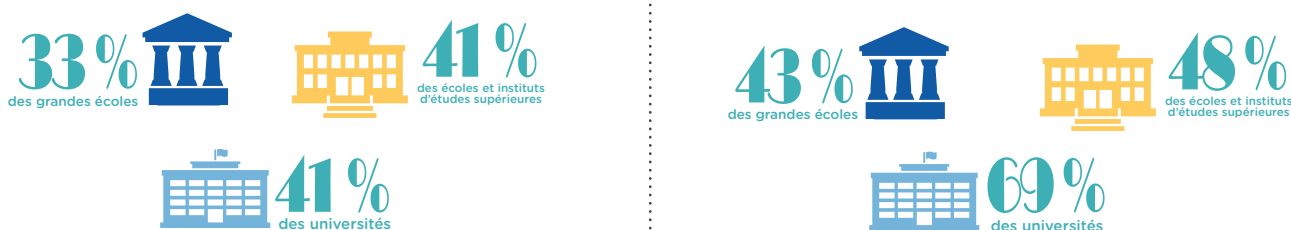
Le Supplément au Diplôme est un outil utile pour trouver un emploi hors de France pour



Le Supplément au Diplôme facilite la poursuite d'études à l'étranger pour



Les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles servent à élaborer une déclinaison en termes de compétences pour



## 3.2 Euroguidance

---



- Budget : 321 171 euros
- 441 professionnels de l'orientation formés sur le didacticiel EMMA, conseil en orientation pour la mobilité
- 110 interventions réalisées



## 3.3 Euroguidance 2

---



- Budget : 355 000 euros

Premier test positif sur l'offre de formation BTS et BTS.A pour le portail européen LOQ (*Learning Opportunities and Qualification*), destiné à la fois au grand public et aux professionnels de l'orientation, de la mobilité et de l'enseignement. En ligne depuis 2013, il permet d'accéder à des informations sur les systèmes éducatifs des autres pays, les modalités de reconnaissance des diplômes, le coût de la vie ou encore les conditions de logement pour tous ceux, élèves, apprentis ou étudiants, qui préparent une période de mobilité.

LOQ permettra également à terme de visualiser l'offre de formation, initiale et continue, de chaque pays de l'Union. En cela, il est un outil pivot du développement de mobilités de qualité en Europe, de renforcement des actions d'orientation en mobilité. Une vingtaine de pays est engagée dans cette dynamique.

En France, c'est l'Agence Erasmus+ France /Education & Formation qui a été désignée par les autorités nationales pour répondre à l'appel à proposition. Ce projet a permis d'organiser un flux de données optimisé et pérenne, offrant ainsi une vitrine mondiale aux formations proposées en France : que ce soient les opportunités de la formation initiale (scolaire et apprentissage), recensées par l'ONISEP ou les données recueillies par les CARIF-OREF et le Centre INFFO pour l'offre de formation professionnelle continue.

## 3.4 ECVET

---



- Budget : 80 700 euros
- 7 experts nationaux
- 8 projets expérimentaux ECVET accompagnés
- 34 sessions d'accompagnement et de formation pour des organismes certificateurs français







## 3.5 Agenda européen pour l'Education et la Formation des Adultes

---



Budget : 345 000 euros

La résolution du Conseil européen sur un agenda renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes définit les priorités de la coopération européenne concernant les politiques d'éducation et de formation des adultes pour 2012-2020. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces axes prioritaires, la Commission européenne soutient un réseau de 34 coordinateurs européens. En France, c'est l'Agence Erasmus + France / Education & Formation qui est en charge de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du projet.

Concrètement, l'année 2015 a permis la poursuite des expérimentations de terrain :

- prévention du décrochage en alternance sur le territoire du Grand Roissy avec le GIP Emploi Roissy, des organismes de formation, des entreprises et structures d'accompagnement ;
- identification des compétences transversales et transférables dans le cadre des mobilités professionnelles des salariés peu qualifiés et des demandeurs d'emploi avec l'AFPA, Pôle Emploi, Agefos PME, la Région Ile-de-France, ERREFOM, le FAF TT, le Réseau des chantiers écoles, la CCI Paris IDF ;
- la réalisation d'un module d'autoformation en ligne d'1h30 à destination des conseillers en orientation pour les pratiques de détection de l'illettrisme avec le FPSPP et l'ANLCI.  
<http://www.anlci-elearning.com>



## 4. LES ACTIONS CENTRALISÉES



Ces actions sont gérées par la Commission européenne (EACEA). L'Agence Erasmus + France / Education & Formation en assure la promotion en France.

### 4.1 Jean Monnet

Créé en 1989, le programme Jean Monnet vise à promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne dans le monde entier. Il entend également encourager les liens entre le monde académique et les décideurs politiques afin de renforcer la gouvernance des politiques européennes. Le programme Jean Monnet s'articule autour de sept actions divisées en trois grandes thématiques. Ces activités peuvent avoir lieu dans le monde entier et toutes les disciplines sont concernées.

#### L'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes :

- les modules : mise en œuvre de programmes pédagogiques courts sur l'intégration européenne / max 30 000 euros
- les chaires : financement de postes d'enseignement / maximum 50 000 euros
- les centres d'excellence : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne / maximum 100 000 euros.

#### Les échanges de connaissances et d'expertise :

- les réseaux : coopération et recherche entre les acteurs de l'enseignement supérieur / maximum 300 000 euros
- les projets : développement de nouvelles méthodologies, de programmes joints, de nouvelles réflexions... / maximum 60 000 euros. Durée : de 12 à 24 mois

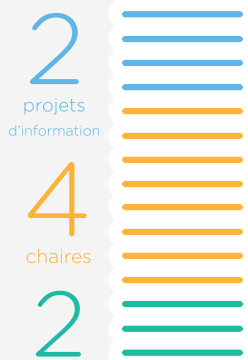
**Le soutien aux associations :** information sur l'Union Européenne à un large public, organisation d'activités spécifiques, etc. / maximum 50 000 euros. Durée du projet : 3 ans

## Résultats 2015

189 projets ont été sélectionnés en 2015 pour un budget de 11,4 millions d'euros :

- 129 pour l'enseignement et la recherche (modules, chaires, centre d'excellence) → 5,6 M€
- 47 pour les échanges de connaissances et d'expertise → 4,4 M€
- 13 pour le soutien aux associations et institutions → 1,4 M€

8 projets



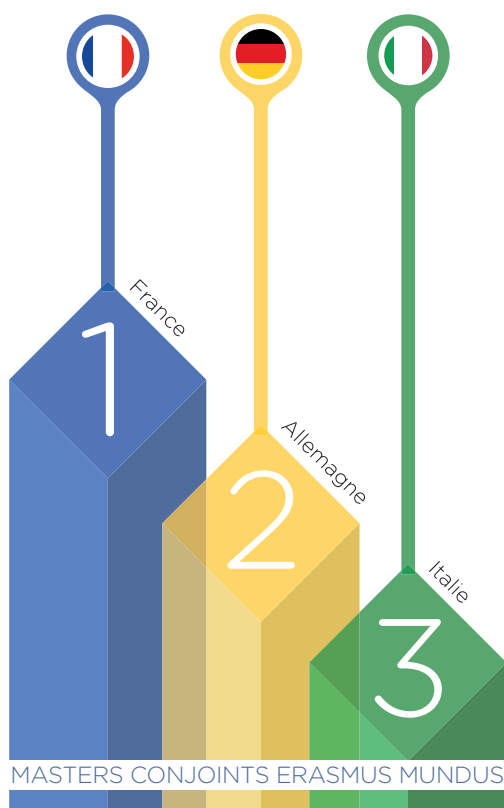
En ce qui concerne la participation de la France, huit projets impliquant un établissement français ont été sélectionnés. La France occupe la 5ème place dans le classement européen, derrière l'Italie, l'Espagne, la Roumanie et l'Allemagne.



## 4.2 Les Masters conjoints Erasmus Mundus

Cette action vise à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen en soutenant des formations d'excellence de niveau master (toutes disciplines) et en offrant des bourses aux meilleurs étudiants du monde ; cette action est le prolongement des masters Erasmus Mundus.

	↪ 2014	↪ 2015
<b>CANDIDATURES</b>		
Candidatures reçues par l'EACEA (Agence exécutive)	61	76
Candidatures reçues coordonnées par un établissement français	15	12
Candidatures reçues impliquant un établissement français (en tant que partenaire ou coordinateur)	25	36
% des candidatures reçues impliquant un établissement français	41%	47%
<b>SELECTION</b>		
Projets sélectionnés par l'EACEA	11	15
Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français	3	2
Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	6	8
% des projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	54,50 %	53 %
<b>TAUX EUROPEEN DE SATISFACTION</b>	18 %	20 %



La France est leader européen sur cette action toutes dimensions confondues.  
 Coordination : 2  
 Implication dans le projet : 8  
 Partenaires associés : 24

### 4.3 Les alliances de la connaissance

---

Les alliances de la connaissance sont des projets européens de coopération qui visent à renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise. Elles ont vocation à créer de nouvelles filières, à moderniser les établissements d'enseignement supérieur et à en accroître le potentiel d'innovation.

Leurs objectifs sont :

- soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur ;
- stimuler l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales des enseignants et personnels ;
- encourager les échanges et la circulation de connaissances entre l'enseignement supérieur et les entreprises.

En 2015, 10 projets ont été sélectionnés en Europe dont deux impliquent des structures françaises. Au total, ce sont cinq structures françaises qui sont partenaires d'un projet « alliance de la connaissance ».

### 4.4 Les alliances sectorielles pour les compétences

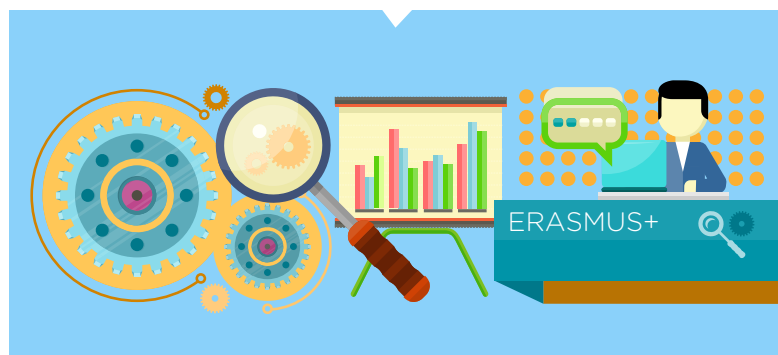
---

Les Alliances sectorielles sont des projets européens de coopération qui visent à renforcer les liens entre la formation professionnelle et le monde de l'entreprise. Elles ont vocation à identifier les besoins du marché du travail en termes de compétences et à concevoir des formations professionnelles en réponse à ces besoins.

Leurs objectifs sont :

- identifier les besoins en compétences dans un secteur d'activité donné ;
- soutenir les échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les entreprises ;
- moderniser l'enseignement et la formation professionnels et adapter son offre aux besoins des entreprises.

En 2015, huit projets ont été sélectionnés en Europe pour un budget total de 6,9 millions d'euros. Aucune structure française n'est impliquée dans les projets sélectionnés.



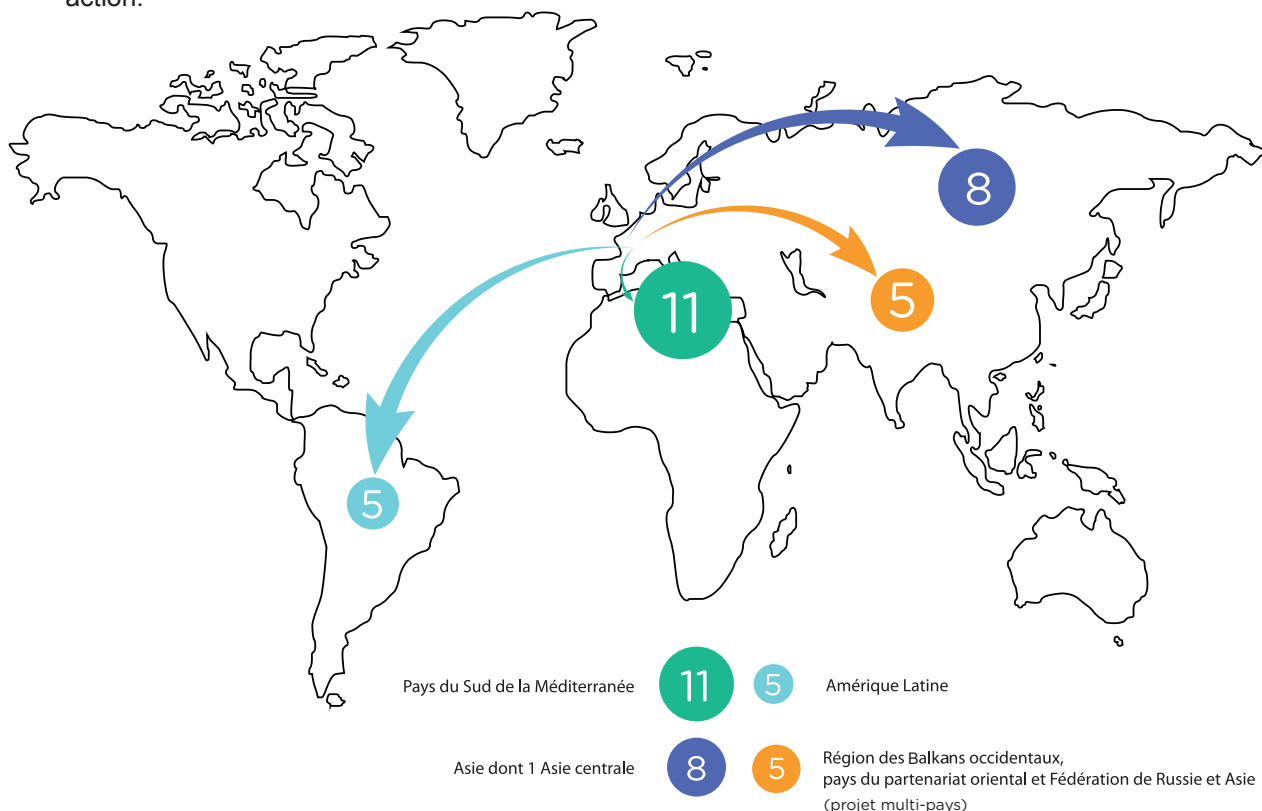


## 4.5 Les projets de renforcement de la capacité


Il s'agit de projets de coopération qui soutiennent la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires du voisinage de l'Est et du Sud, des Balkans occidentaux, de l'Asie Centrale, de la Russie, de l'Asie, de l'Amérique Latine et des pays de la Zone Afrique-Caraïbe-Pacifique.


2015	
<b>CANDIDATURES</b>	
Candidatures reçues par l'EACEA (agence exécutive)	515
Candidatures reçues coordonnées par un établissement français	22
Candidatures reçues impliquant un établissement français (en tant que partenaire ou coordinateur)	108
% des candidatures reçues impliquant un établissement français	21 %
<b>SELECTION</b>	
Projets sélectionnés par l'EACEA	140
Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français	8
Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	29
% des projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	21 %
<b>TAUX EUROPÉEN DE SATISFACTION</b>	27 %

Parmi les 140 projets sélectionnés, 29 impliquent un établissement d'enseignement supérieur français dont huit en tant que coordinateur. La France est le 6ème pays le plus impliqué dans cette action.



# Erasmus + bénéficie + aux étudiants boursiers

**objectif** : mesurer l'accès au programme Erasmus + par les étudiants boursiers 1 

1 **période** : année universitaire 2014-2015 

**enquêteur** : Agence ERASMUS + France / Education Formation 1 

 **362** établissements ont répondu sur 708 sondés  **1 125 551** étudiants concernés



**52 369**

étudiants sont partis en mobilité internationale



**ERASMUS+**

**20 532 (39 %)**

étudiants français sont partis en mobilité avec ERASMUS +



**15 318 (29 %)**

étudiants boursiers sur critères sociaux sont en mobilité internationale



**7 154 (35 %)**

étudiants ERASMUS + sont boursiers sur critères sociaux



1 étudiant boursier en mobilité internationale sur 2 part avec ERASMUS +

## Critères de sélection des étudiants pour l'attribution des bourses Erasmus + par les établissements



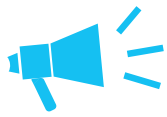
**38 %** le projet personnel



**22 %** les résultats académiques



**15 %** les critères sociaux



# Erasmus + bénéficie + aux lycées professionnels et à l'éducation prioritaire

## LYCÉES PROFESSIONNELS



**ERASMUS +**

1570



soit



de l'enseignement  
secondaire

290

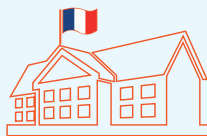
lycées professionnels  
financés par Erasmus +

soit



des lycées professionnels

## RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)



**ERASMUS +**

59 396

écoles et collèges



dont

7 945

écoles et collèges de REP



soit



des établissements

210

écoles et collèges  
financés par Erasmus +



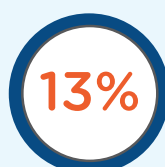
dont

27

en REP



soit



des REP

*4 projets Erasmus +*



PARTIE 4



## PROJET DE MOBILITÉ / ÉDUCATION DES ADULTES

### Mobilité des professionnels de l'éducation des adultes

#### *Les CEMEA forment leurs personnels à l'international*

Les Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) sont des organismes de formation et d'éducation populaire sous statut associatif. L'action européenne et internationale des Ceméa élargit leur champ d'intervention éducative en direction des jeunes et des adultes. La mobilité qui permet de consolider les valeurs de citoyenneté et de solidarité est essentielle à leur projet.

#### **Go, Give and Get more Competencies (3GC)**

Les Ceméa Rhône-Alpes prônent le droit à une mobilité pour tous estimant que les expériences de mobilité sont sources d'apprentissages et ont toute leur place dans les formations et les parcours éducatifs.

Le projet intitulé *Go, Give and Get more Competencies* concerne la mobilité des personnels de l'éducation des adultes. Salariés, personnels volontaires ou bénévoles, ils assument des fonctions très variées : formateurs, dirigeants ou encadrants pour des activités à visée éducative.

#### **Former des «passeurs »de la mobilité et de la citoyenneté européenne**

Le consortium gère et propose 175 bourses de formation avec un objectif ambitieux de renforcement d'un réseau d'acteurs pour l'éducation non formelle et la valorisation du travail associatif en Europe. Les résultats attendus doivent avoir un impact sur l'éducation et la formation, sur la cohésion sociale et le développement local. Des répercussions au niveau national et européen sont également attendues. Pour les participants, ces mobilités représentent une montée en compétences via l'apprentissage de nouvelles méthodes de formation et d'intervention dans le secteur socio-éducatif et la formation au travail international. Ils devront ensuite être en capacité de monter de nouveaux projets dans leurs structures respectives. Autre impact de ces mobilités : un effet multiplicateur sur l'ensemble du territoire avec des formations dynamisantes et européanisées.

Trois stratégies sont déclinées :

- des missions de formation à l'étranger permettant aux formateurs de dispenser une formation chez un partenaire étranger ;
- des stages d'observation ou d'immersion professionnelle chez le partenaire pour découvrir et échanger sur les pratiques professionnelles ;
- des séminaires de formation pour approfondir ou compléter son domaine d'intervention en se formant chez le partenaire.



- Gestion en consortium
- Identification des besoins en compétences
- Formalisation des acquis d'apprentissage (Europass)

**Type de projet Erasmus + :** Mobilité de l'éducation des adultes

**Dates du projet :** 24 mois du 01/06/2015 au 31/05/2017

**Subventions européennes :** 256 581 euros

**Partenaires :** Ceméa Nord-Pas-de-Calais, Ceméa Aquitaine, Ceméa, Basse-Normandie, Ceméa Poitou-Charentes, Coordination Montagne, Grenoble, Big Bang Ballers France, Grenoble.

Et 24 partenaires européens d'accueil.



## PROJET DE MOBILITÉ / ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

### Mobilité des jeunes en zones rurales

#### Les zones rurales bougent avec les *Maisons familiales et rurales (MFR)*

Les MRF, centres de formation sous statut associatif et sous contrat avec l'Etat ont pour objectif la formation des jeunes et des adultes et leur insertion sociale et professionnelle. Implantées en zones rurales, leur démarche pédagogique se veut centrée sur le projet personnel de chaque jeune et sur un équilibre entre formation théorique et alternance.

#### **Ancrer la mobilité dans les projets d'établissements**

Offrir une expérience de mobilité à chaque jeune au cours de sa formation, du CAP au Bac Pro et favoriser en parallèle la mobilité des salariés et des maitres d'apprentissage répond parfaitement au slogan des MFR : Réussir autrement. Des référents mobilité construisent les projets de mobilité avec les jeunes, leurs parents et les entreprises d'accueil.

#### **En Bretagne, immersion des jeunes en entreprise**

La fédération régionale des MRF de Bretagne coordonne un projet Erasmus avec huit MFR situées en territoire breton. Depuis plusieurs années, l'immersion en entreprise dans un pays européen est un choix pédagogique pour améliorer l'employabilité des jeunes. Cent soixante jeunes sont mobilisés. Issus de filières différentes, « Conduite et gestion des exploitations agricoles », « Service aux personnes et aux territoires », « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant », « Conduite et gestion de l'exploitation forestière », ils partent pendant un mois acquérir des compétences nouvelles utiles à l'obtention de leur Bac technologique ou professionnel.

Les objectifs du stage sont définis avant le départ. Quant aux destinations, les jeunes n'ont que l'embarras du choix : Suisse, Irlande, Espagne, Suède, Pologne, Portugal, Hongrie, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Finlande et Grèce.

#### **En Aquitaine-Limousin, mutualisation des expériences de mobilité**

La fédération régionale a conduit plus de 15 projets de mobilité pour ses jeunes en formation : des projets groupés avec des objectifs communs, une gestion centralisée et une part d'autonomie laissée aux MFR pour le choix des bénéficiaires, les destinations, la durée, etc.



- Réseau de 155 entreprises d'accueil en Europe
- Capitalisation des expériences de gestion de projets internationaux
- Mobilité conjointe des apprenants et des personnels

**Type de projet Erasmus + :** Mobilité de la formation et de l'enseignement professionnels  
**Durée du projet :** 24 mois du 07/2014 au 06/2015  
**Subventions européennes :** 241 831 euros  
**Partenaires :** 8 MFR de Bretagne et 154 mobilités



## PROJET DE MOBILITÉ / ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

### *L'Académie de La Réunion* mise sur l'Europe pour la formation de ses enseignants

En 2015, et pour la première fois dans le secteur scolaire, un consortium peut déposer un projet Erasmus+ : un rectorat, un Gip académique, une école supérieure du professorat et de l'éducation, une direction des services départementaux de l'éducation, etc. Ce nouveau « portage » permet de définir et d'engager une stratégie à l'échelle académique.

#### TREIZE ÉTABLISSEMENTS REGROUPÉS POUR PARTAGER LES OBJECTIFS DE FORMATION

Le consortium porté par l'académie de La Réunion (DAREIC) regroupe treize établissements (une école, cinq collèges et sept lycées). Il concerne l'ensemble de la communauté éducative, sollicitée pour faire évoluer les pratiques professionnelles et accompagner l'individualisation des parcours des élèves. Pour impulser une dynamique dans un contexte économique particulier et d'éloignement de l'Europe continentale, l'académie mise sur les mobilités de formation. 113 acteurs sont investis dans cette aventure européenne pendant deux ans pour construire un projet innovant autour de la relation enseignants-élèves et encadrants-enseignants.

Six champs thématiques sont investis : l'évaluation, la co-éducation avec les parents, la citoyenneté active, le travail en équipe pluridisciplinaire, la persévérance scolaire, le numérique comme vecteur de réussite éducative et d'ouverture européenne.

Les enseignants sont les premiers concernés mais aussi les personnels d'encadrement pour l'acquisition de compétences managériales : 157 mobilités sont prévues, 52 pour des mobilités de formation et 105 pour des mobilités d'observation.

Les impacts attendus de ce projet sont nombreux : sensibiliser les enseignants à une nouvelle pédagogie, redonner le goût pour les apprentissages aux élèves, travailler en synergie au sein d'une académie, co-construire des formations et repenser le fonctionnement pédagogique dans son ensemble. De nouvelles formations devraient émerger à partir des connaissances et des expériences acquises en mobilité.

Le



- Plan académique de formation
- Évolution des compétences professionnelles
- Stages d'observation pour les enseignants
- Réseau européen de pédagogies nouvelles

**Durée du projet** : 24 mois (du 01/06/2015 au 31/05/2017)

**Nombre de bénéficiaires** : 157 professionnels

**Subventions européennes** : 515 508 euros

**Partenaire** : le Lycée général technologique Antoine Roussin, Saint-Louis

Lycée Stella, Saint-Leu

Collège Joseph Hubert, Saint-Joseph

Ensemble scolaire Lasalle Saint-Charles, Saint-Pierre

Lycée Professionnel Isnelle Amelin, Sainte-Marie

Ecole primaire de la Plaine des Grègues, Saint-Joseph

Collège Chaloupe, Saint-Leu

Lycée général et technologique Pierre-Poivre, Saint-Joseph

Collège Thérésien Cadet, Sainte-Rose

Collège Les Tamarins, Saint-Pierre

Collège Les Deux Canons, Sainte-Clotilde

LGT Leconte-de-Lisle, Saint-Denis

Lycée Boisjoly Potier, Le Tampon



## ACTION CENTRALISÉE / MASTER CONJOINT

### *L'Université Jean-Monnet Saint-Etienne* s'ouvre au monde avec deux masters conjoints Erasmus Mundus (UE/hors UE)

L'université pluridisciplinaire Jean-Monnet (Père de l'Europe) a une vision internationale. Elle se distingue par la labellisation (CE) de deux masters conjoints et l'obtention d'un module Jean Monnet. En 2015, l'Université propose aux étudiants la mobilité de crédits internationale qui renforce ses accords de coopération universitaire hors du champ européen.

#### LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DE CRÉDITS

L'Université a ouvert en 2015 des mobilités d'études et de formation dans des pays partenaires, hors Union européenne : 40 mobilités ont été effectuées (entrantes et sortantes) vers la Russie, le Brésil, le Québec, l'Algérie et le Maroc. Pour ce nouveau projet, l'université s'appuie sur l'antériorité des échanges et des collaborations développées par certaines composantes de l'université.

Ces choix géographiques sont en cohérence avec les priorités de la COMUE et de la région Rhône-Alpes. On retrouve dans ces accords de coopération les domaines de spécialisation et d'innovation de l'université : l'optique, la santé et le patrimoine.

**120 accords de coopération actifs** permettent de délivrer des diplômes doubles ou conjoints. L'Université se targue d'un succès à l'international, un « cercle vertueux » se dessine, incitant toujours plus de composantes à s'engager dans l'international.

#### LES MASTERS CONJOINTS ERASMUS +

Les masters conjoints sont ouverts aux étudiants du monde et jouent la complémentarité entre des cursus d'excellence portés par des consortia européens pouvant associer l'expertise de pays tiers (hors-Europe) et des partenaires industriels.

■ **Le master *CO*lour in Science and Industry (COSI) forme des experts dans les secteurs de la couleur, l'imagerie spectrale et numérique en sciences appliquées.**

Il rassemble **quatre universités européennes** : l'Université Jean Monnet, l'université de Grenade en Espagne, l'université de Finlande Orientale et celle de Gjøvik en Norvège. Quatre universités asiatiques sont également associées : les universités de Monash en Malaisie, de Chulalongkorn en Thaïlande, celle de Technologie de Toyohashi au Japon et l'Institut Technologique de Bandung en Indonésie.

En parallèle, **cinq partenaires industriels** font partie du projet :

Olympus Corporation (Japon) ; Specim Ltd (Finlande) ; Tecnalía R&D (Espagne) ; Chromasens GmbH (Allemagne) ; Soft Color Ltd (Finlande).

**Dix entreprises** apportent leur soutien : Technicolor R&D (France) ; Becker Industrie (France) ; CEI BioTic (Espagne) ; CSIC (Espagne) ; Sedoptica (Espagne) ; Instituto de Optica Daza de Valdes (Espagne) ; Akzo Nobel (Pays-Bas) ; FFEI Ltd (UK) ; Fraunhofer IGD (Allemagne) ; KubicaM AS (Norvège) et Barbieri Electronic OHG (Italie).

■ **Le master *Dynamics of Cultural Landscapes and Heritage Management (DYCLAM)* forme des futurs managers du développement territorial et humain à travers le paysage culturel et des gestionnaires de sites labellisés.**

Sont partenaires : l'Université Jean Monnet, l'université de Federico II à Naples, l'université de Stuttgart, l'Institut Polytechnique de Tomar au Portugal et le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

**Quatre universités** non européennes sont également associées : Tétouan au Maroc ; Dakar au Sénégal ; Santa Catarina au Brésil et Laval au Québec sont associées.

**Cinq acteurs** du développement territorial et de la protection du patrimoine sont impliqués : l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Bouclier Bleu, le Centre universitaire européen pour les biens culturels de Ravello, l'Institut Terra e Memoria et la ville de Firminy.



**Subventions européennes pour les masters conjoints** : le master COSI a reçu 1.990.000 euros et le master DYCLAM 1.859.000 euros pour trois promotions successives qui ont démarré à la rentrée 2015.

**Subventions européennes pour la mobilité internationale de crédits** : 250 398 euros (durée du projet 24 mois, du 01/06/2015 au 31/05/2017).

## MODULE « JEAN MONNET » EUMETIS : PATRIMOINE ET CULTURE

Le module porte sur la constitution et la reconnaissance d'un patrimoine européen, le métissage de cultures nationales et la création d'une culture commune.

Il s'agit d'un programme court d'enseignement dispensé dans un établissement d'enseignement supérieur et dont le cycle de vie est de trois ans. La durée minimale est de 40 heures d'enseignement par année académique.

Dates du module : du 8 au 18 février 2016 sous la forme d'une université d'hiver.

Le



- Coopération universitaire internationale, Europe - Pays tiers
- Internationalisation de l'ensemble des composantes de l'université
- Parcours de masters conjoints
- Collaborations avec le monde de l'entreprise



---

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.  
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.  
Crédits photos : Shutterstockimages. Mai 2016.

AGENCE ERASMUS + FRANCE / EDUCATION & FORMATION

24-25 quai des Chartrons  
33080 BORDEAUX Cedex  
05 56 00 94 00

[www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

@ErasmusplusFR

